

Pour une politique de la Ville - Débat d'orientations

M. LE MAIRE : Dans notre programme, il y a l'emploi au coeur avec la lutte contre le chômage, des propositions au niveau économique et la politique de la Ville. Je voudrais, avant de passer la parole à Maurice THIRIET, préciser le double contenu de ce qu'on appelle politique de la Ville.

Il s'agit de la mise en oeuvre d'une politique d'animation globale recherchant le maintien de la cohésion sociale, le développement des relations et des échanges entre les différentes populations, la lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales et culturelles, l'apprentissage de la citoyenneté et l'implication des habitants dans la vie locale. C'est donc l'affaire de tous, qui sous-tend la vie démocratique dans la cité.

Dans la «Politique de la Ville», les quartiers et populations frappés par l'exclusion tiennent une place particulière. En effet et bien que menant une action sociale innovante, Besançon, comme toutes les grandes villes de France, est confrontée aux problèmes posés, dans certains de ses quartiers, par la concentration de populations en difficulté, la marginalisation, le chômage, la délinquance.

Le Service «Politique de la Ville» recouvre à la fois :

- la responsabilité directe du fonctionnement de certains services municipaux et notamment tout ce qui a trait à l'animation socio-culturelle,
- la mise en oeuvre de politiques communes à plusieurs secteurs de l'activité municipale (jeunesse, conseils de quartiers, prévention...),
- la mise en cohérence d'actions transversales touchant à la solidarité, au logement, à la sécurité, aux équipements de proximité...,
- la gestion de la procédure du contrat de ville signé en 1994 avec l'Etat, dont les objectifs portent sur les politiques de lutte contre les exclusions.

La délégation à la Politique de la Ville entend, au cours de ce mandat municipal, et avec l'appui de l'assemblée communale, exercer les missions suivantes :

- animer, coordonner, développer, dynamiser l'action municipale existante en matière d'animation socio-culturelle et en direction de la jeunesse,
- susciter des actions tendant à enrayer les phénomènes d'exclusion et à favoriser l'insertion des populations en difficulté en articulation avec le PLIE et le Service du Développement Economique,
- veiller à l'amélioration des conditions de sécurité et au renforcement de la prévention de la délinquance.

L'action de la Ville de Besançon s'inscrit dans un contexte national et dans un partenariat avec l'Etat qui, dès 1990, avec la création du Ministère de la Ville, dotait la lutte contre l'exclusion d'un centre d'impulsion et de décision unique.

Aujourd'hui, c'est le Programme National d'Intégration Urbaine (PNIU) qui est à l'ordre du jour. Nous espérons qu'il sera un projet ambitieux pour la politique de la ville et qu'il saura s'appuyer sur une véritable concertation avec les acteurs locaux, au premier rang desquels figurent les villes.

Pour sa part, la Ville de Besançon veut mener dans ce domaine une action rigoureuse, volontariste, en prise directe avec les habitants et mettre en place des «outils» efficaces, à affiner tout au long de ce mandat. Tous les Adjoints sont concernés et chaque délégation s'engage dans cette démarche volontariste de la mise en oeuvre de la politique de la Ville. Celle-ci nécessite bien évidemment un renforcement de la cohérence des différentes interventions de la collectivité publique et la pratique d'une étroite collaboration entre les services qui de près ou de loin, participent à son élaboration.

Echange d'informations, confrontation des points de vue, concertation, transversalité sont les moteurs d'une politique qui se veut pertinente mais également innovante. Loin de constituer une «super-délégation», la politique de la Ville est avant tout l'instrument et la traduction opérationnelle d'une volonté municipale de faire en sorte que Besançon soit une Ville toujours plus solidaire.

Je rappelle que ce domaine «Politique de la Ville» est sous la responsabilité de l'Adjoint Maurice THIRIET, aidé par deux Conseillers Municipaux Délégués, Marie- Guite DUFAY et Emmanuel DUMONT.

Je profite de cette occasion pour leur rendre hommage et les remercier, et je les invite à continuer. Ils vous expliqueront tout à l'heure que ce n'est pas un état dans l'état mais tout un ensemble de notre politique qui passe par l'action sociale, le logement, l'environnement, la politique scolaire. Tous les autres Adjointes sont associés pour, ensemble, constituer de façon très correcte et très transparente cette politique de développement social des quartiers. Nous allons travailler dans ce sens, pendant les six années à venir, sous la responsabilité des trois élus que j'ai cités, avec un Administrateur qui les soutient et qui travaille bien, notre ami Yves LAGIER. Ce sont eux qui vont vous indiquer quelles sont les principales orientations de cette politique de la ville, avec des mesures concrètes, pratiques à prendre, sans oublier que cette politique de la ville ne part pas de zéro mais elle s'appuie sur toutes les structures déjà mises en place depuis pas mal de temps par Jean-Louis FOUSSERET, Raymond JEANNIARD et Yves-Michel DAHOUI. Nous allons donc essayer d'améliorer ce qui existe, de l'orienter peut-être parfois un peu différemment pour, je le répète, le développement de la citoyenneté et l'amélioration de la vie quotidienne des Bisontins.

M. THIRIET : Merci, Monsieur le Maire d'avoir fixé les grandes orientations de la politique de la ville. Parmi les priorités issues des élections de 1995, l'emploi au coeur bien sûr mais il y avait aussi Besançon une ville capitale et vous avez affirmé la volonté forte de conforter et de développer la politique de la ville. Qu'est-ce que cela veut dire ? Etablir un vécu approfondi de la citoyenneté, quelque chose existe déjà, on va aller plus loin, reconnaître à chacun et chacune des Bisontins une égale dignité. Etablir ou rétablir le lien social indispensable à l'exercice des droits de tous. Pouvoir se déplacer sans crainte, accéder à la formation, à la culture, à l'emploi et pour les jeunes trouver leur place dans la cité, avoir un avenir, avoir un espoir. Pour y parvenir dans cette période difficile où pourtant la France n'a jamais été aussi riche, M. JACQUEMIN nous le rappelait au dernier Conseil Municipal, nous souhaitons pouvoir nous appuyer sur une action et un investissement puissant de l'Etat et nous attendons beaucoup du programme national d'intégration urbaine. Pussions-nous ne pas être déçus.

Que peut faire une ville comme Besançon ? D'abord s'appuyer sur son histoire. Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, jeudi dernier aux Glacis l'action menée par Jean MINJOZ et Henri HUOT et le caractère précurseur de leur démarche qui a été à l'origine du RMI. Besançon est une ville qui a depuis longtemps le social chevillé au coeur. Je rappellerai le travail de mes prédécesseurs sans qui ce que nous proposons aujourd'hui n'aurait pas été possible. Je rappellerai également le travail des services, de tous les services de la Ville qui ont eu et ont la volonté de mettre leurs capacités, leurs forces, leur intelligence au service de la lutte contre l'exclusion et au profit de l'exercice de la citoyenneté pour tous. Pour mettre en oeuvre notre politique de la Ville, trois grandes lignes ont été tracées :

- I - coordonner, développer l'action municipale existante,
- II - adapter les actions,
- III - mettre en oeuvre des actions nouvelles.

I - Coordonner, développer l'action municipale existante

L'animation de quartier

Dans les différents quartiers et notamment dans les sites retenus comme prioritaires par la politique de la ville, Besançon s'est progressivement dotée d'un réseau d'équipements gérés par la Ville ou par des partenaires associatifs locaux ayant conclu une convention de mission et d'objectifs :

- les quatre Maisons Pour Tous municipales : la Grette, Montrapon/Fontaine-Ecu, Planoise et Clairs-Soleils.

- la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps.

- la Maison de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux dont l'intervention est accompagnée par les centres municipaux d'animation enfance-jeunesse présents sur les cités Acacias et Amitié.

L'action de ces équipements est complétée par l'intervention :

- de très nombreux partenaires associatifs de quartier soutenus pour leur rôle dans le développement social, culturel, sportif des quartiers,

- l'Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs et le F JT du quartier des Cras, lieux ressources pour des actions socio-sportives et socio-culturelles sur l'ensemble de la ville,

- la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon et sa base de plein-air du Loutelet, offrant aux Bisontins et aux familles des quartiers des séjours et des activités de plein-air et de vacances.

Leur intervention s'inscrit dans de très nombreux domaines :

- activités de proximité, ouvertes et accessibles à tous, pour le développement de l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,

- accueil et activités éducatives pour les enfants d'âge primaire,

- loisirs quotidiens des adolescents, aide aux projets et à l'insertion des jeunes,

- animation socio-sportive favorisant la pratique des activités physiques et l'intégration dans le mouvement sportif local,

- soutien aux pratiques culturelles et accompagnement dans la découverte des pratiques artistiques,

- lutte contre l'échec scolaire,

- aide au développement de la vie associative et à toutes les formes d'implication des habitants dans la vie de la cité. (Nous sommes persuadés qu'il n'y a pas UN mode d'intervention mais qu'il nous faut imaginer des modes d'intervention diversifiés qui permettent aux publics et aux acteurs potentiels de couvrir la «demande sociale», qu'elle soit exprimée ou encore balbutiante).

- animation des quartiers par l'organisation d'événements (fêtes, festival,...) fédérant les initiatives locales et portant une image valorisée des quartiers.

L'action de ces équipements et de leurs partenaires sera confortée au cours du mandat et visera à une meilleure efficacité de leur intervention comme espaces centraux et rayonnants de la vie d'un quartier :

- adaptation de leur fonctionnement pour un accès plus ouvert en fonction des besoins des différentes populations : jeunes, associations de quartier, familles...

- facilitation de l'accès aux publics en difficulté : modulation des tarifs en fonction des conditions de ressources, aides individuelles pour l'accès aux loisirs et aux vacances, développement des dispositifs d'échanges chantiers/loisirs,...

- coordination améliorée de l'intervention des différents acteurs de la politique de la ville sur un quartier (animation, formation, emploi des jeunes), centrée sur les objectifs prioritaires de la Ville.

La politique de la jeunesse

La désignation par le Maire d'un conseiller municipal délégué à la jeunesse et la création d'un secteur «jeunesse» au sein de la délégation «Politique de la Ville» affirme la priorité d'une intervention municipale renforcée dans ce secteur.

Lors de la présentation au Conseil Municipal du 6 novembre 1995 du contrat «LASER» avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ont été précisées deux grandes orientations :

- l'accessibilité facilitée pour les jeunes aux services et aux activités les concernant plus directement : loisirs, sport, culture, information, transport,...

- la participation des jeunes à la vie locale et le soutien à leurs initiatives et projets.

Ces objectifs seront mis en oeuvre en s'appuyant sur des actions existantes, à développer ou à créer. La délégation doit, par ailleurs, identifier les composantes «jeunes» des questions posées à l'ensemble de la cité (précarisation, relégation, marginalisation).

** Le Conseil Bisontin des Jeunes*

Besançon a été la première ville de plus de 100 000 habitants à se doter d'un conseil municipal de jeunes.

Constitué de 55 jeunes, élus par les élèves des classes de cinquième, le CBJ poursuivra son action d'initiation à la citoyenneté, d'instruction civique et de porte-parole des préoccupations des adolescents bisontins.

Celles-ci sont reprises dans les quatre thèmes de commission qu'ils ont déterminés lors de leur première assemblée de l'année 95/96 : Information-Communication, Qualité de Vie, Sports - Loisirs, Transports - Sécurité Routière.

Les liens avec le monde de l'Education Nationale seront renforcés pour assurer un meilleur relais auprès de l'ensemble des collégiens et une plus grande promotion des réalisations du Conseil de Jeunes.

** Le Partenariat avec le Centre Information Jeunesse*

Depuis la création du CIJ, la Ville apporte son soutien au réseau «d'information jeunesse» et au Centre Régional, installé à Besançon, 27 rue de la République.

Elle met à disposition du CIJ des locaux municipaux installés au coeur de la ville, permettant ainsi le bon fonctionnement d'une structure chargée d'une mission générale d'aide et d'information de la jeunesse.

Elle attribue chaque année une subvention de fonctionnement dont le montant sera progressivement augmenté au cours du mandat et doublé dès l'exercice 1996.

Une convention particulière sera proposée dès cette année, pour établir un partenariat encore plus efficace entre la Ville et le CIJ et pour assurer une plus grande implication du Centre dans la politique jeunesse de la ville (cf. plus loin : relais jeunesse).

La lutte contre les exclusions et pour l'insertion

** La Mission Locale et les Correspondants Emploi-Formation*

Depuis 1982, la Ville soutient la Mission Locale pour l'emploi des jeunes. C'est l'investissement permanent de l'Adjoint qui en est Président. C'est aussi l'aide financière conséquente apportée chaque année à cette structure.

Pour que la formation et l'aide à l'insertion touchent au plus près les jeunes les plus défavorisés, des Correspondants Emploi-Formation ont été installés dans les quartiers. Cette démarche pourrait être approfondie et élargie en particulier au niveau du District.

** Les Régies de Quartiers*

De même les régies de quartiers (celle, déjà ancienne de Fontaine-Ecu, et celle, à peine naissante de Clairs-Soleils) ont permis d'agir pour lutter contre l'exclusion.

Associant les populations les plus défavorisées à l'entretien et à «l'appropriation» de leurs espaces de proximité, elles permettent de restaurer peu à peu la confiance en soi et la responsabilisation. Cette responsabilisation des habitants dans la gestion urbaine au quotidien contribue à requalifier les tâches en leur ajoutant une fonction sociale.

Par ailleurs, la régie est un sas vers l'emploi dans la mesure où son action s'intègre dans un dispositif plus large d'aide à l'insertion. C'est un «outil» qui intervient à un moment donné dans le parcours d'insertion d'un individu élaboré en partenariat avec tous les autres intervenants sociaux. Un travail vers la formation et l'employabilité s'effectue ainsi en même temps qu'une amélioration du cadre de vie.

En outre la création de services de proximité divers (ex : mini-marché, atelier fripes chic...) permet une promotion collective et une démarche de citoyenneté pour les habitants.

Cette action sera reconfigurée et développée dès 1996. Une structure centrale de régie sera créée pour valoriser et maximiser l'outil et, subsidiairement, obtenir une économie d'échelle. Avec une nouvelle implantation à Planoise et une extension à Montrapon, ce seront les habitants de trois quartiers qui bénéficieront de ce tremplin vers la socialisation et la réalisation de leur citoyenneté.

** L'Economie Solidaire*

Le soutien aux structures d'insertion par l'économie sera maintenu. Il faut citer à ce titre l'aide financière accordée à «GARE-BTT» et au «ROSEAU-BTS».

Ce soutien s'inscrit dans une démarche globale pour l'insertion par l'économie engagée à Besançon par le dispositif PLIE (Plan Local d'Insertion Economique).

** L'Atelier Pédagogique Personnalisé*

Depuis 1985, la Ville a chargé l'ACEREP d'assurer le fonctionnement de l'Atelier Pédagogique Personnalisé pour la mise à niveau des demandeurs d'emploi et notamment des jeunes de moins de 25 ans.

La prévention de la délinquance et la sécurité

En instituant en 1984 son Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (CCPD), la Ville de Besançon a souhaité se doter d'un outil qui réponde à la mise en place d'une politique municipale de prévention.

Il n'est plus d'actualité aujourd'hui de démontrer l'intérêt de cette instance au travers de la démarche partenariale de réflexion et d'action qui a caractérisé son fonctionnement.

Le Conseil Communal existe et le Contrat d'Action de Prévention en est l'expression annuelle.

Avec le Contrat de Ville, une nouvelle étape a été franchie qui fait du CCPD la Commission Prévention - Sécurité de cette nouvelle procédure. C'est bien ce que définit l'intégration du Contrat d'Action de Prévention en qualité de volet Prévention obligatoire du Contrat de Ville.

Aussi, en partant de l'existant des partenariats qui se sont instaurés, il convient d'approfondir la démarche en fonction des réalités sociales que connaît la cité.

** Le CCPD, Instance de Réflexion, de Concertation et de Proposition*

Le Conseil Communal a, dans sa composition, tous les atouts qui lui permettent d'être le lieu privilégié de définition d'une politique bisontine de prévention.

C'est le soutien apporté :

- à l'aide aux victimes d'infraction et la création de deux antennes de quartier,
- au développement de la prévention spécialisée, qui compte aujourd'hui 14 éducateurs, et à la création de chantiers d'insertion,
- à la prévention et la lutte contre les toxicomanies,
- à la réinsertion des détenus.

Toutes ces actions, définies comme des axes prioritaires ont pu être pérennisées, voire développées grâce au Contrat d'Action de Prévention et à une bonne collaboration entre la Ville et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence.

** Le Contrat d'Action de Prévention*

Il devrait conforter les actions précédemment mises en oeuvre et en favoriser de nouvelles :

- la prévention de la toxicomanie par la mobilisation (encore incomplète) de tous les partenaires.
- la création d'un centre d'accueil et de soins pour toxicomanes à Besançon et son conventionnement par l'Etat, à l'instar de ce qui existe sur Montbéliard.
- l'aide aux victimes d'infraction. Il faut envisager de créer une antenne sur le quartier des Clairs-Soleils qui en est actuellement dépourvu.
- l'action de prévention spécialisée par le recrutement d'un éducateur pour engager un travail sur la cité de Fontaine-Ecu et compléter ainsi le dispositif mis en place par la Ville et le Conseil Général.

Mais aussi par un développement des chantiers d'insertion qui sont, de par leur spécificité, une étape importante du parcours de réinsertion des jeunes en grande difficulté. En ceci, ils représentent un outil indispensable du travail des éducateurs de prévention spécialisée.

** De la Prévention à une Approche du Concept de Sécurité*

Le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance doit se donner les moyens d'approcher au plus près les dossiers de sécurité. Ceci correspond à une forte demande des Bisontins. Sans tomber dans une logique sécuritaire, la Ville doit apporter une réponse et favoriser la quiétude dans les quartiers.

La Police Municipale doit être partie prenante des travaux du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, ce qui doit permettre de créer un véritable pôle de réflexion et d'action en lien avec les Services de la Police d'Etat.

L'évolution du CCPD doit aussi se concrétiser dans la création d'une cellule d'urgence «mobilisant» rapidement les institutions chargées de la sécurité : Ville-Justice- Police-Etat. (Les «événements» récents confortent cette démarche).

Enfin, l'ilotage sur les quartiers doit être au coeur de la réflexion du CCPD. Un tel engagement se doit d'être abordé dans un rapport Ville/Etat qui permette la complémentarité des actions publiques.

L'ilotage en tant que tel est une action de police qui n'est pas assurée d'une façon satisfaisante à ce jour. Une présence ponctuelle d'agents municipaux sur les quartiers est amorcée, mais nous avons la volonté de monter en puissance ce dispositif afin de «rassurer» les habitants et de leur permettre de participer à son élaboration. Ceci se fera en lien avec les initiatives déjà prises par les bailleurs (OPHLMB, SAFC, Habitat 25, SAIEMB). Mais la sécurité du citoyen reste bien du domaine de l'Etat, qui n'a cessé de se désengager depuis des années.

II - Adapter les actions

Coordination des acteurs de quartiers

De nombreux acteurs développent, sur le terrain, la politique municipale.

Pour éviter les simples juxtapositions d'actions et pour optimiser les interventions de tous, une plus grande concertation sera favorisée.

C'est ainsi que les agents de l'animation et de la prévention seront fortement impliqués dans les centres sociaux qui seront créés prochainement à l'initiative du CCAS.

Mais déjà, nous pouvons constater depuis l'installation de la nouvelle Municipalité que des avancées significatives ont été réalisées tant entre les élus responsables des délégations qu'avec les services municipaux.

C'est sur cette nouvelle approche que nous comptons nous appuyer pour que réellement, la politique de la ville soit l'affaire de TOUS et que la lutte contre l'exclusion soit un objectif majeur de chacun des secteurs de l'action municipale.

L'élaboration du programme 1996 du Contrat de Ville en est la preuve.

Les réunions, animées par Mme Marie-Guite DUFAY ont permis ainsi de rapprocher dans une démarche commune, les acteurs de quartier, les services municipaux et l'ensemble des partenaires, faisant apparaître la possibilité d'améliorer l'efficacité de l'outil.

Le contrat de ville

Il constitue depuis 1994 l'unique cadre contractuel de la Politique de la Ville du XI^{ème} plan (1994-1998).

La Ville de Besançon a voulu être parmi les six agglomérations franc-comtoises bénéficiant d'un Contrat de Ville, parmi les 185 sites qui ont été retenus au Plan National.

Signé entre la Ville et l'Etat pour une durée de cinq ans, le Contrat de Ville se donne pour objectif de renforcer ou de mettre en cohérence les politiques de lutte contre les exclusions dans les quartiers les plus marginalisés.

Trois sous-objectifs sont retenus :

- redonner de l'attractivité aux quartiers afin d'éviter la constitution de ghettos,
- permettre à chaque habitant de la cité de jouir des mêmes droits,
- rétablir les conditions d'une citoyenneté active.

Il aborde l'ensemble de la vie quotidienne et de la citoyenneté en traitant notamment :

- de l'aménagement urbain et la politique de l'habitat,
- des actions d'éducation et de formation,
- du développement culturel et socio-culturel,
- de la prévention de la délinquance,
- de l'action sanitaire.

Procédure unique de définition et de mise en oeuvre de la politique de lutte contre l'exclusion sociale dans la Ville, le Contrat de Ville met en cohérence, prolonge et relaie les démarches contractuelles concernant l'habitat : Protocole d'Occupation du Patrimoine Social (POPS), Programme Local de l'Habitat (PLH). Il intègre et doit alimenter par ailleurs le Contrat d'Action Prévention et le Plan Local pour l'Insertion par l'Economique (PLIE).

Six quartiers bisontins sont concernés par cette procédure :

Planoise, Montrapon/Fontaine-Ecu, Palente/Orchamps, Clairs-Soleils, Brulard, Rosemont/Saint-Ferjeux.

Il est proposé qu'au cours des prochaines années la Ville de Besançon continue à mobiliser d'importants moyens financiers et humains dans l'exécution du Contrat de Ville, tout en développant le partenariat avec les institutions qui de près ou de loin concourent à cette procédure (Etat, Région, Département, Fonds d'Action Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, Organismes Logeurs, Caisse des Dépôts et Consignations).

Budget pour mémoire :

- 13 000 000 F par an minimum sont apportés par la Ville,
- 13 000 000 F proviennent des autres partenaires.

III - Mettre en oeuvre des actions nouvelles

En direction de la jeunesse

** La Commission Jeunesse*

En complément au CBJ, il est proposé de mettre en place une procédure de consultation des jeunes, plus directement destinée aux 15-25 ans.

La forme définitive n'est pas déterminée mais devrait s'apparenter à une commission «jeunesse», comité consultatif auprès de la ville et des autorités locales, regroupant des adolescents ou jeunes adultes bisontins, chargée de mieux faire valoir les besoins et les intérêts de cette tranche d'âge.

Un groupe de travail est chargé de la mise en place de cette commission qui sera le lieu de dialogue avec les jeunes et l'espace d'élaboration de propositions à soumettre au Conseil Municipal au cours du mandat.

La commission aura notamment à étudier les actions à réaliser pour atteindre les objectifs définis en matière d'accessibilité et de participation.

** Le Relais Jeunesse*

Face aux difficultés de plus en plus nombreuses et aux marques d'exclusion que subit la jeunesse dans notre système social, il apparaît nécessaire de renforcer les dispositifs existants et d'accroître l'effort de la collectivité et des autres pouvoirs publics en matière d'information et d'aide aux jeunes les plus en difficulté.

La Ville propose la création, avant la fin 1996, d'un «relais-jeunesse», destiné à l'ensemble des jeunes Bisontins, notamment les jeunes 15-25 ans en situation d'exclusion. Géré par la Ville, cet espace aura deux missions principales :

- l'accueil quotidien des jeunes et leur information sur l'ensemble des dispositifs les concernant en matière d'emploi, de formation, de logement, d'aide sociale, d'aide aux projets...

Lieu de documentation et de conseil, il permettra la tenue de permanences par les différents organismes chargés d'intervention auprès des jeunes : Mission Locale, Centre d'Information et d'Orientation, CIJ, Organismes d'aide au logement, Formation, Santé...

Lieu vivant et animé par des professionnels, il assurera des services aux jeunes : conseils, réalisation de C.V., billetterie de spectacles...

- la mise en oeuvre d'un dispositif d'aide aux projets initié par la Ville de Besançon qui recherchera le soutien de différents partenaires (Etat, CAF, FAS...).

Dans un esprit proche des anciens «Projets J», autrefois mis en place par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Ville propose la création d'un fonds d'aide à la réalisation de projets individuels et collectifs, sous forme de bourses attribuées à des jeunes Bisontins.

Les bourses, de montant variable en fonction du projet (3 000 F à 15 000 F par exemple), seraient attribuées par une commission émanant du relais-jeunesse, après examen de la proposition élaborée avec le soutien des acteurs de quartiers (animateurs, éducateurs, travailleurs sociaux et relais associatifs...) sous la forme de contrat entre le(s) jeune(s) et la Ville, représentée par le Maire.

Le dispositif viendra compléter les systèmes existants (Bourses DEFI, Fonds Locaux d'Aide aux Jeunes, bourses privées) et sera plus particulièrement destiné aux jeunes en difficulté, le plus souvent à l'écart de ces propositions, afin de donner le «coup de pouce» qui peut permettre de démarrer ou de «rebondir».

Une volonté de faire vivre la démocratie locale

** Les Conseils de Quartiers*

La Ville grandit, elle se modernise, elle se complexifie.

Une crise économique durable génère l'isolement, l'exclusion.

De nombreux Bisontins ont le sentiment d'être loin du centre et de ce qui s'y décide.

Ces trois facteurs génèrent incompréhension et mécontentement qui, parfois, s'expriment par la révolte.

Pour lutter contre cette exclusion et rénover les liens d'un dialogue constructif avec tous, la Ville de Besançon proposera que se constitue dans chaque quartier un conseil d'habitants.

L'objectif est que s'exprime une parole de quartier et que cette parole soit entendue.

Chaque conseil de quartier sera un lieu d'information et de réflexion où les habitants pourront évoquer ensemble tous les aspects de leur vie quotidienne dans un quartier.

La Ville de Besançon s'engage, avec l'aide de ses services, à apporter à chaque conseil de quartier, toute l'information nécessaire pour mieux comprendre les interventions municipales concernant leur secteur.

Chaque conseil de quartier sera un lieu de proposition où les habitants pourront exprimer leurs suggestions et proposer divers ajustements des actions municipales envisagées pour leur secteur.

La Ville de Besançon s'engage à communiquer au conseil de quartier les programmes annuels d'actions élaborés par les services municipaux. Elle s'engage à étudier les avis formulés et les ajustements proposés et à les intégrer dans les plans d'exécution définitifs.

Chaque conseil de quartier sera un lieu d'imagination. Les habitants pourront y définir des actions originales correspondant aux attentes particulières du quartier.

La Ville de Besançon s'engage à examiner les projets ainsi élaborés et à les chiffrer. Une enveloppe financière sera identifiée à cette fin dans les budgets des services municipaux.

La Ville s'engage à réaliser, dans la limite de cette enveloppe, et dans les meilleurs délais, les projets retenus comme prioritaires par les conseils de quartier.

Chaque conseil de quartier sera un lieu de réflexion prospective sur les grands projets d'aménagement urbain ou les thèmes qui concernent la cité tout entière.

La Ville de Besançon s'engage à présenter et à soumettre à discussion, dans les conseils de quartier, les projets qu'elle envisage de développer. La réunion des avis de l'ensemble des conseils de quartiers permettra d'en mesurer l'impact sur la vie quotidienne des habitants, et de les ajuster éventuellement avant les décisions finales.

Ainsi, de plus en plus de Bisontins pourront s'investir dans le devenir de leur quartier et de la Ville dans son ensemble.

Cette nouvelle forme de démocratie locale participative peut être un puissant levier de lutte contre l'exclusion et l'isolement d'une part, mais surtout elle doit favoriser l'affirmation de la citoyenneté au plus proche des préoccupations de chacune et de chacun. Souhaitons que, dans tous les secteurs de la Ville, les Bisontins sachent se l'approprier avec dynamisme et tolérance et qu'un dialogue fécond s'instaure.

Lutter contre l'exclusion ou la relégation de personnes et de certains quartiers

Mieux intégrer la jeunesse dans la cité

Favoriser l'expression des habitants et approfondir l'exercice des droits du citoyen

Voilà bien les trois objectifs prioritaires que nous nous fixons. Ceci s'inscrit dans la «tradition» des équipes municipales de Besançon depuis la Libération et s'impose dans la situation actuelle de «fracture sociale» constatée par tous.

Nous savons que pendant ce mandat, il sera difficile de lutter contre l'aggravation de la situation sociale et l'éclatement de la société. L'action de la délégation Politique de la Ville et de toute la Municipalité sera difficile ; raison de plus pour se mobiliser et agir avec tous pour limiter et si possible faire reculer les phénomènes de marginalisation et avancer vers des solutions réalistes et efficaces.

Nous savons aussi que nos concitoyens n'acceptent plus les promesses de «bateleurs d'estrade». Nous avons la volonté et le souci d'être sérieux, de bâtir les projets AVEC les Bisontins, d'ouvrir des perspectives à nos «frères humains» laissés pour compte, malheureusement de plus en plus nombreux dans un pays pourtant de plus en plus riche.

Pour cela, nous comptons :

- écouter et intégrer les habitants, les associations de toutes sortes, à la démarche de la Ville dès l'origine des projets.
- bâtir, pas à pas, une démarche sérieuse dans l'esprit de cette contribution que nous vous demandons de conforter et d'élargir sur le temps de ce mandat.

- pouvoir nous appuyer sur le programme annoncé par le Gouvernement pour l'intégration urbaine afin de trouver les partenaires et les moyens d'une concrétisation rapide des promesses faites.

Dès maintenant cela se traduit, en début de mandat, par quatre priorités :

- faire réussir la Régie des Quartiers de Besançon,
- installer une commission jeunesse et le «relais-jeunesse»,
- accroître le dispositif «Opération- Vacances»,
- installer les Conseils de Quartiers,

en faisant «vivre» le Contrat de Ville, véritable chef d'orchestre de notre action avec nos partenaires.

Voici donc nos quatre priorités clairement affichées. Premier axe prioritaire : permettre à chacune et à chacun, quelle que soit son origine, quel que soit son quartier, d'être reconnu, respecté dans toutes ses dimensions. C'est pourquoi en lien avec les autres délégations et singulièrement avec le dispositif du Plan d'Insertion par l'Economique (PLIE), nous voulons favoriser les parcours personnalisés vers l'emploi. Nous allons ainsi réorganiser et développer les régies de quartiers. Une seule régie bisontine serait établie sur quatre sites, Fontaine-Ecu qui existe déjà et nous adjoindrons Montrapon, Clairs-Soleils qui existe mais qui a des difficultés et Planoise. Sur ces quatre sites, nous aurons deux objectifs essentiels : permettre aux habitants de se réapproprier leurs espaces proches, de tisser du lien social. Cette idée de se réapproprier l'espace proche, de tisser du lien social a été confortée par la rencontre qui a eu lieu en octobre à Strasbourg, des régies de quartiers, en présence de Mme de VEYRINAS qui maintenant n'est plus au Gouvernement, mais dont les idées nous avaient fortement intéressés et sur lesquelles nous avons effectivement travaillé pour avancer.

Nous voulons également réintroduire des personnes laissées pour compte dans l'employabilité -le mot est barbare, je m'en excuse- mais je dis bien l'employabilité et non pas l'emploi car il ne faut pas, je le dirai plusieurs fois, faire rêver les gens, leur annoncer des choses que nous ne tiendrons pas. Ce n'est pas un emploi qu'une régie peut donner mais un processus de retour à l'emploi. Ce sont là deux objectifs pour que les personnes laissées pour compte puissent retrouver confiance, se rencontrer, bâtir un avenir personnel et collectif. Ceci se fera en partenariat avec tous ceux qui déjà nous apportent leur soutien, l'Etat, les associations, les organismes bailleurs, nous en reparlerons. Deuxième élément de cette première priorité, c'est déjà bien entendu engagé, nous allons faire du contrat de ville l'outil principal de la coordination de la lutte contre l'exclusion. Marie-Guite DUFAY vous présentera dans quelques instants la logique et les grandes orientations de ce contrat.

Deuxième axe prioritaire : permettre aux jeunes en difficulté de rebondir, de trouver une deuxième chance même si leurs premières expériences ont été malheureuses. Cela s'appuiera sur la Mission Locale pour l'Emploi, sur la mise en place d'un relais-jeunesse, sur la généralisation de l'aide au projet en développant par exemple l'expérience dont nous sommes très contents de l'opération «à tire d'E.E.L.E.» (Entretien de l'Environnement et Loisirs d'Eté) et en élargissant son action sur l'ensemble de l'année, par la mise en place de la commission jeunesse. Emmanuel DUMONT va vous développer ces actions dans quelques instants.

Troisième priorité, permettre à tous les Bisontins de donner leur avis sur l'évolution de leur quartier et de la commune. Pour cela, nous allons mettre en place des conseils de quartiers qui permettront à chacun et à chacune et à tous de participer davantage à la vie de la ville. Qui que l'on soit, quel que soit le quartier où l'on habite, chacun a droit à une égale reconnaissance et peut contribuer à faire évoluer les projets qui le touche. Nous proposons donc la mise en place de 13 conseils sur les 18 mois à venir dont 3 avant juin 1996, ceux de Vaîte - Clairs-Soleils d'une part, Montrapon - Fontaine-Ecu d'autre part et enfin Velotte. Ceux-ci feront l'objet d'une délibération spécifique au cours de cette même séance.

Quatrième élément, mener une politique de prévention de la délinquance, lutter contre les toxicomanies, assurer la sécurité des Bisontins. Je ne reprendrai pas ce que présente le document mais là encore la citoyenneté ne peut s'exprimer que si nous réunissons les conditions de son exercice. Ce n'est pas en disant citoyenneté, citoyenneté qu'on la fait avancer mais en étudiant vraiment les conditions

de son exercice. Il faut donc prévenir d'une part en nous appuyant sur l'outil principal, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (CCPD) auquel nous voulons donner plus d'opérationnalité par la création d'une cellule d'urgence et sur le contrat d'action de prévention qui est dans le document que nous vous présentons mais que nous adopterons lundi 22 janvier en CCPD. Donc d'une part prévenir, d'autre part assurer la sécurité sans se tromper sur les responsabilités. La sécurité publique, c'est d'abord et fondamentalement le rôle de l'Etat ; nos interventions municipales ne doivent pas servir à masquer les carences mais elles doivent apporter un plus à nos concitoyens dans les quartiers. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, l'ensemble de ces actions n'est pas le fait d'une seule délégation mais une volonté de toute la Municipalité et de tous les services de la Ville.

Ces quatre priorités refusent volontairement le grandiose, le clinquant, l'effet d'annonce. La lutte contre l'exclusion demande une action continue, une volonté constante et nous mènerons ce travail d'abord avec modestie. En fait, nos objectifs sont ambitieux, voire inaccessibles diront certains car nous ne sommes pas les seuls acteurs, l'environnement national et international y sont eux aussi très présents mais devons-nous baisser les bras devant ces situations de relégation, d'exclusion d'une trop grande partie de nos concitoyens ? Est-ce que parce que la tâche est difficile, nous devons renoncer ? Nous sommes tout à fait conscients que le chemin sera semé d'embûches, qu'il ne faut pas rêver et qu'il ne faut pas faire rêver dans ce domaine car lancer des promesses qui seraient non tenues aggraverait le désarroi de ceux à qui elles avaient été lancées. Mais nous avons la volonté de mener ce travail avec vigueur et avec rigueur. Nous voulons retisser le lien social, redonner la parole à ceux qui ne peuvent la prendre ou ne veulent plus la prendre parce qu'ils sont ou se croient déjà bernés. Ce sera long, ce sera lent, difficile mais c'est à ce prix que nous pourrions redonner confiance à notre échelon municipal, et avec tous les Bisontins, nous allons élaborer une démocratie participative dans les quartiers afin que, comme vous l'avez souligné, entre les élections municipales qui reviennent tous les 6 ans et l'activité des associations, associations que nous continuerons de soutenir et d'aider, nous explorions tous ensemble une façon de rendre la vie municipale plus active, plus citoyenne.

M. LE MAIRE : Merci, Maurice THIRIET. Marie-Guite DUFAY va à présent nous parler du Contrat de Ville.

Mme DUFAY : Aujourd'hui, même si nous devons passer à une vitesse supérieure car l'urgence nous talonne, il faut rappeler que nous agissons dans la continuité des priorités qui ont été déterminées dans les 6 quartiers concernés par le Contrat de Ville, lequel Contrat de Ville a été signé par l'ancienne Municipalité en 1994, avec le souci de mettre l'accent sur tout ce qui peut favoriser l'insertion des habitants de ces quartiers en tant que citoyens, et ceci est une question d'emploi, mais aussi d'identité, d'échanges, d'expression personnelle et collective. Dans le document qui vous a été remis, vous avez des explications sur les objectifs du Contrat de Ville et sur les types d'actions produites en 1995. Je voudrais donc simplement maintenant illustrer ce qu'est la logique du contrat de ville, à travers la mobilisation générale qu'il vise et la coordination qu'il nécessite.

Mobilisation générale de qui et pourquoi ? Pour lutter contre les phénomènes qui favorisent l'exclusion, tout se tient : l'emploi, je viens de le dire, mais aussi l'isolement, le logement, l'école, les transports, les équipements, les lieux d'expression et c'est bien pour cela que l'on parle de développement social urbain. Dans cette logique, tout le monde est concerné, tous les services municipaux dont les budgets sont mobilisés puisque chaque politique mise en oeuvre par la Ville a forcément des répercussions sur l'expression des droits de chacun, tous les acteurs de terrains, associations, travailleurs sociaux, animateurs, enseignants, organismes logeurs, entreprises d'insertion.

Mais pour faire quoi ? Pour produire le plus qui peut faire que de tel quartier, telle école, tel lieu d'animations, un engrenage de solidarité et d'initiatives favorise l'insertion des habitants dans leur cadre de vie et atténue l'accumulation des handicaps qui peuvent être les leurs.

C'est pourquoi, et vous le voyez dans les documents qui vous sont remis, les initiatives les plus variées sont suscitées ou encouragées. Dans les écoles, ce sont des projets lecture, théâtre, découvertes pour diminuer les handicaps sociaux des enfants tributaires des difficultés de leurs familles. Les associations de quartiers se mobilisent pour favoriser l'expression, combattre l'isolement, constituer des clubs sportifs, créer des réseaux d'échanges. Ces associations sont Amitié, Palmeraie, Féminin Pluriel,

Horizon, Satellite, Arc-en-Ciel, Radio-Sud... Les travailleurs sociaux et les animateurs oeuvrent pour permettre l'accès du plus grand nombre à des loisirs et aux sports. C'est aussi la création d'une ludothèque aux Orchamps, un mini-marché à Montrapon, la manifestation culturelle de la Lettre aux Clairs-Soleils qui a abouti au succès que l'on sait au Kursaal. C'est aussi l'installation des correspondants emploi formation dans les quartiers qui sont en alerte pour que les difficultés d'accès à l'emploi des habitants ne soient pas renforcées par l'isolement ou la stigmatisation dont certains quartiers font l'objet.

A ce stade, je voudrais dire que ce n'est pas simplement la mobilisation financière qu'il faut souligner, c'est aussi la mobilisation des compétences, des énergies humaines. Exemple : nous espérons pour 1996 dans le cadre de la programmation du contrat de ville mettre en place un Fonds d'Aide aux clubs sportifs dans les quartiers pour répondre aux nombreuses demandes de subventionnement, mais aussi pour garantir la viabilité de ces jeunes clubs par un accompagnement pédagogique et formatif. Ce Fonds comportera donc un volet financier grâce au Centre Communal d'Action Sociale et au service Animation mais aussi un volet accompagnement formation grâce à la mobilisation du service des Sports qui ne versera pas simplement des subventions mais s'organisera pour suivre ces clubs au niveau pédagogique. Cette mobilisation de ce type, il faudrait vraiment qu'on puisse la renforcer dans l'avenir.

En corollaire de la mobilisation, la coordination pour qu'il y ait complémentarité d'actions et non empilage néfaste. Deux acteurs de cette coordination dans les quartiers : les chefs de projet du Contrat de Ville, Eric GAUDEL et Jean-François MOYNE qui sont tout à la fois observateurs, impulseurs, médiateurs mais au service de tous. S'ils sont les instrumenteurs du Contrat de Ville, c'est bien au service de l'ensemble de la collectivité. Ainsi sont-ils aujourd'hui par exemple mobilisés par le Centre Communal d'Action Sociale pour la mise en place des centres sociaux ou du futur local intergénérationnel de la Grette. Demain peut-être seront-ils mobilisés par un autre service pour un autre projet, mais toujours dans la perspective d'une coordination des énergies. La coordination c'est aussi l'articulation prévue entre le contrat de ville et les autres procédures contractuelles particulières, le Plan Local d'Insertion par l'Economie, le Plan Local de l'Habitat et le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Pour terminer, un exemple phare de coordination : la régie des quartiers à venir. Phare parce que la régie est au centre de la programmation 1996 du Contrat de Ville du fait qu'elle est facteur à la fois de la citoyenneté et d'aide à l'insertion économique. Phare parce que la régie sera vide de sens sur le plan de l'insertion économique si elle n'est pas d'abord un outil au service de tous ceux qui travaillent à favoriser l'insertion progressive vers l'emploi, si elle n'est pas le maillon d'un réseau de partenaires activés par le Plan Local d'Insertion par l'Economie, travailleurs sociaux, Mission Locale, entreprises d'insertion, associations intermédiaires.

En conclusion, dans le concert des initiatives participant à la lutte contre les exclusions, le contrat de ville est un instrument singulier accusé de jouer faux quand il bouscule les cloisonnements ou quand il se refuse à être une pioche financière, un instrument menacé de manquer d'amplitude compte tenu de la complexité des problèmes et du désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales. Mais un instrument qui joue résolument la partition de la citoyenneté en recherchant les réponses qui permettent d'améliorer la vie quotidienne malgré et en dépit des difficultés produites par le fonctionnement même de notre société.

M. LE MAIRE : Voilà donc pour le problème de Contrat de Ville. Je rappelle que le Contrat de Ville représente annuellement un budget de 13 millions Ville et de 13 millions autres partenaires et toutes les actions qui ont été énoncées seront budgétisées sur ces 26 millions. C'est donc un effort important de la Ville et de tous les autres partenaires quels qu'ils soient, Etat, Caisse d'Allocations Familiales, HLM...

M. THIRIET : J'en ai assez d'entendre dire que le Contrat de Ville est une usine à gaz ! En fait, c'est quelque chose qui demande le temps de la compréhension mais sur lequel indiscutablement nous pouvons nous appuyer pour avancer.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas contre les usines à gaz quand elles fournissent de l'énergie !

M. THIRIET : Je suis contre l'utilisation du cliché quand on n'a pas fait l'effort de comprendre.

M. DUMONT : Conformément aux engagements de votre campagne, vous avez, Monsieur le Maire, créé la fonction de Conseiller Municipal Délégué à la jeunesse. C'est avec lucidité que vous l'avez placée dans le cadre de la délégation de Maurice THIRIET car la construction de la politique municipale de jeunesse s'inscrit on ne peut mieux dans la délégation de la politique de la ville, reprenant ces deux axes fondamentaux : amélioration de la qualité de vie d'une part et développement de la citoyenneté d'autre part. C'est ce que nous appelons dans le contrat LASER présenté le 6 novembre au Conseil Municipal, la participation et l'accessibilité.

En ce qui concerne la citoyenneté, la participation des jeunes à la vie de la cité, ce sera notre gros dossier de l'année avec la mise en place d'une commission jeunesse. Si sa forme définitive n'est pas encore déterminée, un groupe de réflexion a commencé à y travailler. Bientôt, il intégrera des partenaires divers afin que cette commission jeunesse soit riche de jeunes d'horizons différents et n'ayant pas toujours droit à l'expression. Organe de consultation, il devra aussi porter des projets. Ainsi, à l'heure où nous savons prochaine la création d'une salle de concerts, il y aura du grain à moudre.

Cette année, le CBJ va fêter ses 10 ans : 10 ans de citoyenneté, 10 ans d'instruction civique. Au hasard de mes rencontres, j'ai pu constater que de nombreux anciens du CBJ s'engageaient une fois adultes dans le monde associatif, humanitaire ou politique. Cette école à la citoyenneté qu'est le CBJ fonctionne. Nous tâcherons de resserrer les liens entre les établissements scolaires et le CBJ afin que celui-ci, par ses élus et leurs travaux, rayonne dans les établissements.

En ce qui concerne l'amélioration de qualité de la vie, nous allons mettre sur pied un relais-jeunesse. La ville, avec «à tire d'E.E.L.E.» a initié avec les jeunes des quartiers une relation contractuelle et d'échanges afin de favoriser leur accessibilité à un certain nombre de loisirs, de sports ou autres. Il s'agit à présent d'aller plus loin. Ce dispositif municipal proposera la création d'un fonds d'aide aux projets collectifs ou individuels, attribué sous forme de bourses. Les partenaires sociaux, animateurs, éducateurs se réunissent déjà pour travailler à la mise en réseau de ce dispositif avec les structures existantes. Ce relais-jeunesse concerne la ville dans son ensemble même s'il est géographiquement implanté à Planoise. Ce relais-jeunesse enfin sera aussi un lieu convivial et animé qui permettra aux jeunes de rencontrer sur un même site divers interlocuteurs et de pouvoir ainsi y trouver des conseils, de l'aide à la réalisation de curriculum-vitae, des informations santé, une billetterie par exemple. La délégation jeunesse a une mission transversale et depuis quelques mois j'ai commencé à travailler avec divers Adjoints, avec Danièle TETU en ce qui concerne les centres de loisirs, avec Marcel FERREOL à propos du BVOJ mais aussi avec Vincent FUSTER, Jean-Louis FOUSSERET et Raymond JEANNIARD. Pour finir, nous allons très prochainement recruter un chargé de mission jeunesse qui assurera le suivi des dossiers jeunesse ainsi que la réalisation des pages jeunes de BVV. Vous avez pu constater d'ailleurs que nous les avons «relookées» ces pages. Nous avons démarré rondement et nous avons beaucoup d'autres idées et projets, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Mes compliments d'ailleurs pour ces deux pages jeunes que les plus anciens que nous sommes assimilent peut-être plus difficilement mais qui sont sympathiques et, j'en suis sûr fort appréciées. Voilà sur l'ensemble des exposés concernant la politique de la ville. Je donne la parole maintenant à d'autres que les responsables.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, je crois que vous avez trouvé de grands tribuns pour cette grande cause et je crois qu'on peut s'en féliciter. Nous espérons bien entendu que ces différentes actions marcheront à Besançon. Je crois que le principal reproche qu'on entend souvent dans les quartiers en difficulté venant des jeunes, c'est qu'ils ont l'impression qu'on leur impose des solutions et qu'on ne les écoute pas suffisamment. J'espère que dans le cadre de ce relais-jeunes, ce dialogue pourra s'instaurer mais il faut absolument qu'on aille en direction de la jeunesse et les deux grandes luttes, je crois qu'ils le disent de façon très claire et nous en sommes tous conscients, c'est premièrement l'échec scolaire et deuxièmement les problèmes de chômage. Tant qu'on n'essaiera pas d'apporter des solutions à ces deux problèmes, on rencontrera assurément des difficultés.

Dans le cadre du relais-jeunes, je suis sûr qu'à Besançon beaucoup de gens sont disponibles et pourraient peut-être nous aider. Je ne sais pas sous quelle forme, je ne veux pas appeler cela le tutorat car certainement les jeunes me le reprocheraient mais on pourrait avoir des gens qui prennent en main les

jeunes en difficulté. Cela peut se faire dans le cadre de relais avec la vie associative car assurément elle jouera un rôle important mais il faudrait voir également s'il n'y a pas des gens disponibles à Besançon qui seraient d'accord pour prendre un jeune «en main», l'aider dans ses démarches, car souvent les jeunes se sentent un peu seuls face aux difficultés de trouver un emploi, de remplir comme vous l'avez dit des dossiers, des formulaires, etc. Je crois qu'il faudra qu'on essaie de réfléchir à cela car je suis sûr qu'il y a beaucoup de Bisontins qui pourraient nous rejoindre dans cette cause-là.

M. LE MAIRE : Merci de nous rejoindre dans ces efforts.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, j'ai lu très attentivement ce rapport. Ma première remarque est que cela reste flou. Bien sûr on emploie les termes habituels : politique d'animation globale, recherche du maintien et de la cohésion sociale, développement des relations et des échanges entre les différentes populations, lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales et culturelles, apprentissage de la citoyenneté, implication des habitants dans la vie locale... On nous dit également que Besançon comme toutes les grandes villes de France subit les conséquences de la concentration de populations en difficulté, la marginalisation, le chômage et la délinquance. Mais pas une fois, Monsieur le Maire, on ne pose le vrai problème : celui de l'immigration. Ce mot est tabou, vous vous obstinez à ne pas vouloir voir les choses en face. Les agressions de novembre dernier ont été commises par des «jeunes». On nous parle volontiers du mal de vivre des quartiers. On nous résume la situation en disant «ils cassent parce qu'ils n'ont pas de travail, il faut les occuper, alors on va dialoguer, on va leur faire pratiquer un sport, on va organiser des fêtes dans leurs quartiers». Pensez-vous sincèrement que c'est ainsi que vous allez résoudre les problèmes ? Ceux qui cassent, tabassent et volent ne font pas que s'occuper, Monsieur le Maire, ils font tout cela car ils n'ont pas le respect de la France et des Français (réactions). Ils manifestent par là leur volonté de ne pas s'assimiler à notre culture. Il est urgent de rétablir la sécurité dans ces quartiers et de punir les coupables.

Je lisais ce matin dans l'Est Républicain qu'un centre d'accueil et de soins pour les toxicomanes serait mis en place. Mais que fait-on pour empêcher la vente de la drogue, que fait-on contre les dealers ? Avez-vous des projets concrets ?

On veut mettre en place une antenne de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction aux Clairs-Soleils, mais les coupables, seront-ils poursuivis et punis un jour ?

Et ne me dites pas qu'aujourd'hui c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités car pendant 14 ans nous avons vu la gauche à l'ouvrage. Il faut prendre vos responsabilités, Monsieur le Maire, et rétablir la sécurité dans notre ville. C'est un droit pour les citoyens et le devoir de la Municipalité.

Je ne terminerai pas sans évoquer l'aspect financier. Tous vos beaux projets d'animation vont coûter très cher aux contribuables bisontins. Il n'est pas acceptable que l'ensemble paie pour quelques bandes de voyous qui sèment la terreur dans certains quartiers. Si chaque fois les coupables étaient sévèrement punis, ils seraient sûrement moins enclins à recommencer et que d'économies nous pourrions faire. En fait, ce rapport ne s'attache pas aux vrais problèmes et n'apporte donc pas de solutions réelles. Nous voterons contre en espérant toutefois que ces quelques réflexions vous inspirent.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si elles vont m'inspirer. Je voudrais simplement vous dire qu'en ce qui concerne la lutte contre la drogue, j'étais tout à l'heure, M. le Député aussi, à la séance de rentrée du Tribunal de Grande Instance et nous avons entendu un très bon exposé du Substitut MERLE sur ce dossier-là. Les représentants de la justice et de la police sont conscients de ce problème douloureux qui ne concerne pas directement la Ville mais dans lequel nous nous impliquons à la même hauteur que les services compétents, notamment la justice, la police, Espoir Drogue et bien d'autres associations qui s'occupent de ce douloureux problème qui touche beaucoup de Français.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, vous savez que la vente de drogue se fait en partie aux sorties d'écoles ou dans les écoles elles-mêmes. Ne serait-il pas utile de renforcer les moyens de la police municipale autour des écoles ?

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas encore compris que la police municipale ne peut remplacer la police nationale qui est, elle, chargée de la sécurité, des contrôles, etc. Ce n'est pas le rôle de la police municipale mais enfin on ne va pas dialoguer là-dessus car il y en aurait pour trop longtemps et je ne veux surtout pas essayer de vous convaincre. J'ai bien compris le sens de votre message qui n'étonne d'ailleurs sans doute pas nos collègues.

M. DUVERGET : J'ai entendu tout à l'heure des adjoints passionnés et ce dossier est effectivement passionnant. Vous avez dit, Monsieur le Maire, ne pas partir du néant, naturellement. Et si on regarde l'histoire, la Ville est un symbole d'organisation humaine, symbole de mise en valeur d'un territoire, symbole de vie sociale. Aujourd'hui, sommes-nous encore dans la ville de Le Corbusier avec ses trois pôles : l'habitat, le lieu d'habitation et le lieu de loisirs. C'est sans doute un peu plus compliqué que cela. La Ville aujourd'hui est souvent aussi associée à chômage, jeunes, intégration difficile de populations d'une autre culture. C'est ce que le président de l'Assemblée Nationale, Philippe SEGUIN, qualifiait de «concentré explosif -je cite- de tous les dysfonctionnements de la société française». Et aucune ville, au moins d'une certaine importance, n'échappe à ce triptyque. Par rapport à cela, y a-t-il des vérités toutes faites ? On peut être passionné, c'est vrai, mais sait-on également bien s'y prendre ? Je ne prétends pas non plus trouver des pistes originales parce qu'au fond, ça pourrait être très simple de résoudre un problème de quartier. Une recette, avec des ingrédients, allez, on essaie : un logement de qualité, insonorisé, un immeuble bien et régulièrement entretenu, des espaces de proximité aménagés, largement ouverts, accueillants, des services avec, pour les habitants, des écoles, une poste, des lieux de loisirs, des transports bien organisés, des zones piétonnes, et puis encore un ingrédient supplémentaire, développer la citoyenneté et à ce moment-là on a la recette miracle et tout fonctionne et en fait on se retrouve comme la chanson de Bachelet le dit, sur un excellent texte de Queffelec, «la ville ainsi soit-il».

En fait, le cocktail, je le vois essentiellement dans trois domaines : le domaine social, le domaine urbanistique et le domaine économique.

En ce qui concerne le domaine social, je n'ai pas grand chose à ajouter à la présentation de Maurice THIRIET, si ce n'est qu'il faut trouver les bonnes connexions et dans le sens de l'intervention de Claude SALOMON, les véritables interlocuteurs dans la ville, ce qui n'est pas facile. Dans un article récent de l'Est Républicain, je regardais ce titre : «les gens ont perdu l'instinct de discussion». Mais avec qui discuter lorsque l'on est des édiles municipaux ?

Le deuxième domaine est le domaine urbanistique. Nous avons tous dans toutes les villes raté l'urbanisation des années 60 mais aujourd'hui comment se récupérer car c'est de cette urbanisation-là que naissent en partie les problèmes des villes d'aujourd'hui, plus bien entendu le problème de l'emploi. Et Besançon est un cas encore particulier, Besançon n'a pas une véritable solidarité à l'intérieur de sa ville des différents quartiers. Cela ne vient pas d'une politique municipale des dernières années, cela vient effectivement d'une histoire longue. Besançon s'est créé des barrières naturelles. On peut citer par exemple la voie ferrée qui est une catastrophe dans l'unité urbaine. On peut citer aussi pour d'autres raisons les emprises militaires qui sont aussi des lieux de rupture, qui font que peut-être Planoise n'a pas pu être véritablement une ville autonome parce qu'elle n'était pas assez loin mais n'est pas non plus un quartier solidaire car pas assez près de la ville et il y a entre Besançon centre et Planoise une zone de rupture. Notre problème urbanistique est à mon sens très important dans une politique de la ville de demain. Comment créer les solidarités entre les quartiers et le centre-ville pour que les Bisontins lisent leur ville consciemment ou inconsciemment mais dans sa totalité ?

Et puis il y a le troisième domaine, ce qu'on appelle l'économique. Maurice THIRIET a évoqué le fait qu'il fallait être très prudent vis-à-vis de l'emploi, encore que je souscris tout à fait à la proposition de M. JEANNEROT de participer s'il le faut et c'est nécessaire, à l'élaboration d'une charte de l'économie en milieu urbain. Une première proposition : dans le marécage de tous les stages offerts par différentes institutions, ne serait-il pas déjà possible pour les jeunes, le stage étant l'antichambre de l'emploi même si l'emploi n'est pas toujours garanti, d'essayer de faire en sorte que par exemple la Ville de Besançon regroupe la gestion de l'ensemble des stages possibles, y compris ceux offerts par des autres collectivités ou par des autres institutions pour permettre aux jeunes d'avoir un accès qui soit une sorte de guichet, de lieu unique où toute l'information pour tous les types de stages puisse leur être donnée de façon claire et pour leur éviter des déplacements intempestifs et surtout des pertes d'énergie considérables. Je vous fais cette proposition qui me paraît possible.

M. LE MAIRE : C'est une proposition qui est déjà concrétisée par la Mission Locale, Monsieur DUVERGET.

M. DUVERGET : Mais cela ne touche pas tous les publics.

M. LE MAIRE : C'est le public le plus important.

M. DUVERGET : Non, mais ce sont des publics en difficulté et c'est une approche que vous avez, Monsieur le Maire, et que je voulais aussi relever. La politique de la ville pour les démunis et les défavorisés c'est une chose mais je dis que vous avez une entrée un peu pessimiste de la situation même si elle l'est. Je lis ainsi dans le rapport de présentation : « ces objectifs au sujet de la politique de la jeunesse seront mis en oeuvre en s'appuyant sur des actions existantes à développer ou à créer. La délégation doit par ailleurs identifier les composantes «jeunes» des questions posées à l'ensemble de la cité, précarisation, relégation, marginalisation ». Je pense pour ma part qu'il faut prendre la population dans un domaine global et pas seulement s'occuper de ceux qui sont en situation de précarisation, de relégation et de marginalisation parce qu'à ce moment-là d'autres y viendront. Il me semble qu'il faut véritablement cette globalité.

Sur le plan de l'environnement, de ce qu'on peut appeler la citoyenneté, Mme DUFAY a insisté sur la créativité. Je crois qu'il est effectivement important de permettre aux jeunes de s'exprimer par la créativité dans les domaines artistiques, sportifs et associatifs. La créativité est un élément d'expression personnelle. Le développement de la sensibilité est aujourd'hui nécessaire chez les jeunes et les ateliers que vous pourrez créer en relation bien sûr avec également je pense les éducateurs de l'Education Nationale ne seront jamais assez nombreux pour permettre aux jeunes d'une part d'avoir une activité de quartiers, d'être occupés mais également de pouvoir exprimer à travers une création quelque chose qu'ils ont en eux. Et cela aussi ce n'est pas seulement le dialogue avec les autres mais c'est le dialogue des jeunes avec eux-mêmes.

Enfin, dernier point, la ville va évoluer et je lisais une déclaration du Maire-Adjoint d'une grande ville d'Europe, Vienne, qui disait ceci : « problèmes de circulation, comment voyez-vous la ville du siècle prochain ? Les nouvelles technologies vont sans doute aller dans le sens de moins de véhicules, de plus de transports en commun et de plus de travail à domicile ». Je crois que c'est intéressant. Aujourd'hui vous êtes en train de mettre en place un nouveau plan de circulation pour l'an 2000, ce qui ne se fait pas tous les ans ; aussi, peut-être y a-t-il des choses à intégrer dans une politique de la ville qui sont effectivement les nouveaux domaines de l'organisation du travail au début du XXI^{ème} Siècle.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DUVERGET de toutes ces indications. C'est un aspect très culturel de la politique de la ville mais il y a des points très intéressants que nous avons relevés.

M. BONNET : J'ai eu l'occasion de travailler régulièrement au sein de cette commission et je ne peux que saluer le travail intense des responsables, élus et services. Je me suis efforcé d'être constructif, je suis aussi opposant et j'aurai quelques critiques. Je voudrais quand même faire part de ma surprise quand M. THIRIET dit qu'il n'y a pas eu d'effet d'annonce, il y a deux articles dans l'Est Républicain aujourd'hui, il y a eu un article dans BVV et dans le BIP, et en novembre dans l'Est Républicain.

S'il y avait eu effet d'annonce, je ne sais ce que cela aurait été. Quant au programme national d'intégration urbaine, M. THIRIET craint d'être déçu, je crains moi qu'il ait envie d'être déçu (rires).

M. LE MAIRE : J'espère qu'il sera contrarié !

M. BONNET : J'espère qu'il ne le sera pas trop mais il faut attendre. Le plan Marshall c'était autre chose. Je constate d'ailleurs que les Ministres UDF, en l'occurrence Mme de VEYRINAS, vous plaisent beaucoup quand ils ne le sont plus.

M. LE MAIRE : On a dit grand bien de Mme de VEYRINAS car on le pensait.

M. BONNET : Quand il s'agit d'harmoniser, de coordonner, bien évidemment nous ne pouvons être que d'accord. Mais je crains et je constate, et là je ne mets pas en cause ce qui apparaît dans ce document, si ce n'est peut-être les conseils de quartiers sur lesquels on reviendra par la suite, mais une pratique depuis quelques mois qui témoigne une volonté de contrôler et d'uniformiser. On a un exemple pratique avec les patronages laïques de Planoise qui semblaient bien fonctionner mais qui n'entraient pas dans le cadre souhaité par la Municipalité et qui se sont vu supprimer leurs subventions. On verra pour ce qui est des conseils de quartiers où il y a un souci d'uniformisation qui m'a laissé perplexe et qui m'a amené à prendre position en commission. Je constate qu'il y a un refus de ce qui était nos propositions, de ce que sont nos idées pour des raisons purement politiciennes. Je citerai en premier lieu la maison du citoyen que nous avons évoquée en campagne, que nous évoquons à nouveau, des équipements de proximité dans certains quartiers, pourquoi refuser en bloc alors que dans certains quartiers des équipements sont proposés mais présentés autrement. Donc on reprend un peu nos idées mais on les rejette quand même !

M. LE MAIRE : Plaignez-vous !

M. BONNET : J'admire aussi que la notion d'économie solidaire soit reprise. Elle apparaissait plus dans les documents de notre liste que dans la vôtre, mais après tout, cela appartient à tous les Bisontins, on est heureux que vous les repreniez.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous vous habituerez au fait que lorsqu'il y a de bonnes, d'excellentes choses proposées par les oppositions, nous les reprenons volontiers. M. JACQUEMIN en est le témoin ; tout ce qu'il y a de bien dans ce que nous faisons provient des oppositions, vous le savez, alors n'hésitez pas à nous en faire ! (rires).

M. BONNET : Nous en faisons et nous en ferons. J'ajoute que j'ai vu dans un article en novembre que la Municipalité, par le biais d'une élue, évoquait le peu d'intérêt des zones franches ; pourquoi pas des zones franches si cela peut marcher ? J'ajouterai ensuite que pour ce qui est de la commission jeunesse, pour l'instant ce que j'ai vu c'est qu'on refusait la participation de nos amis politiques jeunes qui auraient pu comme les autres apporter quelque chose aux Bisontins. Il s'agit de travailler et nous travaillerons pour Besançon avec vous ; il s'agit de tisser le lien social et bien évidemment nous souhaitons tisser le lien social mais à condition que ce soit un canevas et pas un grillage (réactions).

M. LE MAIRE : Excellente formule. Prenons tous notre canevas et allons-y.

Mme BULTOT : La situation dans les quartiers en difficulté ne prend personne par surprise, pas plus à Clairs-Soleils et aux 408 à Besançon que dans les banlieues de Paris, Strasbourg, Mulhouse ou Dole. Ces villes que je choisis consciemment sont administrées soit par la droite, soit par la gauche, ce qui tendrait à créditer que personne n'a à ce jour trouvé de recettes magiques.

On a souvent parlé de désengagement de la Municipalité. Le projet qui vous est soumis démontre que la politique de la ville est bien au centre de nos préoccupations et de nos priorités. C'est vrai aujourd'hui mais c'était également vrai hier. Non seulement il s'agit d'un des sujets très longuement débattus au cours du précédent mandat, mais les efforts en matière de crédits, de potentialité humaine qui lui ont été consacrés ont été très importants. Aujourd'hui, on passe à la vitesse supérieure car nous ne réglerons pas les problèmes, n'en déplaise aux élus du Front National en tenant un discours répressif, sécuritaire ou xénophobe.

Il s'agit, on nous l'a dit, de coordonner, de développer l'action municipale pour donner un maximum d'efficacité aux dispositifs existants mais rien de durable ne se fera sans la participation de la population. Les habitants de ces quartiers, et pas seulement ceux en difficulté, ont surtout besoin d'échanges et que leur vie signifie quelque chose, qu'elle ne soit pas terminée avant même d'avoir été commencée. Les habitants ont besoin de voir leur habitat réhabilité. Ils ont probablement besoin d'équipements collectifs, de terrains de sports, de jeux pour les enfants. S'ils ont besoin d'un environnement agréable, accueillant, ils ont aussi besoin qu'on leur donne la parole, qu'on les écoute, pas seulement sur des projets importants, c'est sur ce qui se voit, mais aussi sur tous les petits trucs qui empoisonnent l'existence et qui souvent sont moins visibles ou considérés comme moins importants par ceux qui n'habitent pas le quartier et a fortiori les élus. La réussite se mesurera au degré de participation des habitants à la vie de leur quartier, des habitants souvent plus préoccupés d'être écoutés que d'avoir à tendre l'oreille.

Les régies de quartiers des Clairs-Soleils ou d'ailleurs peuvent s'avérer être un bon outil pour permettre que se développent de nouvelles formes d'intervention des habitants dans la gestion. De ce point de vue, il me semble que les régies devraient se fixer au moins deux priorités, d'une part une plus grande participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie de leur quartier et d'autre part la réinsertion des habitants en difficulté, ce qui suppose préalablement de bien cerner comment fonctionne aujourd'hui la gestion du quartier, comment fonctionne le quartier sur le plan relationnel, quel est le fonctionnement socio-économique. Il s'agit donc de cerner les dysfonctionnements du quartier en matière de services et de repérer les marchés potentiels adaptés à une régie de quartier. Certes, un bon nombre de services qui peuvent être fournis par une régie de quartier le sont parfois déjà par des associations. Il faudra donc veiller à ne pas froisser les susceptibilités et ne pas décourager les énergies. Ce qui me paraît important, c'est de privilégier toutes les possibilités d'insertion par l'économique car chacun de nous sait que c'est le manque d'emplois qui est la cause essentielle des exaspérations qui se sont exprimées et qui ne manqueront pas encore de s'exprimer dans les mois qui viennent.

La vraie insécurité, Madame MONTEL, c'est le chômage qui frappe de nombreuses familles, l'incertitude des rentrées d'argent, une vie au jour le jour sans possibilité de projets. La vraie insécurité, c'est le poids des dépenses alimentaires qui représente, d'après les études, 50 % du budget de ces familles. La vraie insécurité, c'est la scolarité des enfants où les familles fournissent un effort qui a un coût élevé pour que leurs enfants soient aussi bons que les autres. Ce sont aussi les dépenses de santé qui, si elles ne sont pas prises en charge à temps voulu, par exemple l'aide médicale, peuvent gravement perturber un budget, et c'est l'absence fréquente de loisirs et de vacances. Il faut arrêter de tout amalgamer comme le font certains et de monter en épingle l'existence d'une petite délinquance à laquelle, bien entendu, il faut appliquer la loi républicaine, mais ne pas oublier de citer les causes profondes de certains passages à l'acte.

C'est pourquoi, et je parle ici au nom de l'AREV, nous souscrivons totalement au projet qui nous est présenté. Il ne réglera pas tout, il est même probable que nous ferons des erreurs, et que nous serons amenés à constater certaines dérives mais il a le mérite d'exister et de prendre à bras le corps les différents problèmes. Pour le reste, nous agissons sur le gouvernail pour tenir le cap.

Si nous souscrivons pleinement à l'idée d'une commission Jeunes, par contre nous avons quelques inquiétudes. Nous souhaitons qu'elle soit largement ouverte et pluraliste, représentative du tissu associatif mais également des diverses sensibilités de ce conseil. Nous souhaitons être concertés sur cette question car déjà, et tu l'as dit Emmanuel, on parle de groupe de travail sans vraiment connaître qui y participe ou comment nous pouvons y être associés.

En ce qui concerne les conseils de quartiers, nous souscrivons pleinement à l'initiative mais nous exprimerons nos plus expresses réserves à la question suivante qui concerne leur mise en place et les modalités de fonctionnement qui nous sont proposées. Je ferai tout à l'heure des propositions alternatives ou complémentaires car, en effet, nous ne sommes pas contre l'usine à gaz mais nous sommes pour l'usine à gaz avec cogénération, c'est-à-dire avec récupération de toutes les énergies. Ceci étant dit, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Conseiller Délégué, Madame la Conseillère Déléguée, nous tenons à vous dire que nous avons pris toute la mesure du travail réalisé et l'ampleur de la tâche qui reste à concrétiser. Nous sommes d'accord pour vous apporter tout notre soutien.

Mme TETU : L'enseignement, Monsieur le Maire, a été cité par vous-même, par nos collègues, et c'est bien normal car il s'imbrique tout naturellement dans le sujet qui nous préoccupe ce soir. En effet, une école est en difficulté lorsqu'elle se situe dans un quartier qui a des problèmes. Une situation familiale délicate, voire précaire, a des répercussions sur la vie des enfants, sur leur comportement en milieu scolaire, sur leurs résultats bien sûr. Une commission école est en place et travaille en étroite concertation avec la délégation Politique de la Ville. Les deux services se rencontrent régulièrement ; des fiches actions proposant des projets innovants d'accompagnement sont étudiées de concert pour déterminer les opérations qui seront retenues et menées dans le cadre du contrat de ville. Parallèlement, des heures de soutien et d'accompagnement scolaires sont financées par le service Enseignement pour tendre vers une meilleure réussite à l'école. Nous associons aussi nos efforts pour assurer de bonnes conditions d'accueil dans les centres de loisirs, que ce soit pour les mercredis, les petites vacances ou les mois d'été. Nous travaillons à ce jour, afin de trouver une bonne complémentarité pour que chaque enfant ou chaque pré-adolescent se voie offrir, dans son quartier, un large choix d'activités.

Ceci me permet de répondre à M. BONNET à propos des patronages. S'ils ont été supprimés, c'est pour être remplacés par un service de meilleure qualité. Les enfants sont accueillis depuis le mois de janvier, tous les mercredis et le seront pendant toute la période scolaire. Donc pour l'année prochaine ça sera dès la rentrée jusqu'au mois de juin et ce, pour une durée plus longue puisqu'ils seront accueillis de 13 h 30 à 17 h 30. Deux centres fonctionnent à ce jour et nous sommes tout disposés à augmenter la capacité d'accueil si la demande s'en fait sentir.

M. LE MAIRE : On a donc remplacé une structure par une autre qui semble mieux adaptée.

Mme TETU : Tout à fait. L'autre ne fonctionnait pas bien et sur une formule qui était tout à fait obsolète.

Enfin, je me dois d'aborder ici, devant notre assemblée, le problème des difficultés que nous allons rencontrer et qui sont liées à l'élaboration de la carte scolaire. Notre ville va être sévèrement touchée et les quartiers sensibles ne seront, hélas, pas épargnés. Y a-t-il là cohérence avec le désir de préserver, d'aider ceux qui sont déjà en difficulté ? Aussi je compte sur votre aide à tous pour soutenir les démarches que j'aurai à mener, avec plus de coeur et d'énergie encore lorsque les risques de fermeture touchent les secteurs qui nous préoccupent ce soir.

M. POMEZ : Monsieur le Maire, je tiens à vous conforter ce soir dans les objectifs de la politique de la ville qui nous est présentée en soulignant tout simplement qu'il faut effectivement persévérer dans une approche communautaire du problème de la politique de la ville. Je vois apparaître une commission Jeunes, un relais-jeunesse, la mise en oeuvre d'un dispositif d'aide aux projets, et je crois que loin d'une approche colonialiste, loin d'une approche de tutorat, il faut effectivement mettre en place des groupes relais en partant de l'existant pour aller plus loin. Je conclurai donc simplement en souhaitant que le relais-jeunesse puisse faire émerger une jeunesse relais afin qu'elle puisse se prendre enfin en mains.

M. LE MAIRE : Nous comptons sur la jeunesse d'ailleurs pour nous relayer.

M. JEANNIARD : Je vais intervenir sur la vie associative et sur la citoyenneté qui sont étroitement liées. A Besançon, la vie associative est florissante de plus de 1 300 associations. Pour un quartier, elle est le reflet de son état de santé social. Là où elle est sporadique, le quartier vit mal. Par contre, là où elle est tonique, effervescente, le quartier se prend en charge, il est solidaire. Créer une association, en assurer les responsabilités, créer ou simplement participer est un acte civique et un acte de citoyen. Favoriser la vie associative, c'est donner un statut social aux jeunes, aux femmes, aux hommes qui prennent ces responsabilités.

Le rôle de la ville est de soutenir cette vie associative, et je vais l'illustrer par trois exemples. Avec ses partenaires, par ses différents financements en 1995, elle a soutenu pour près de 5 millions de francs les différentes activités des petites associations de ces quartiers-là. Deuxième exemple, le Centre 1901 s'inscrit parfaitement dans cette démarche pour ces petites associations de quartiers, par la formation des responsables d'associations, par la prise en compte de leur budget, la gestion, la prise de parole, les responsabilités juridiques. Troisième exemple, c'est la mise à disposition de locaux, locaux communs résidentiels, maisons de quartiers ; et au mois d'avril s'ouvrira aussi une galerie associative aux Orchamps. Alors, rétrospectivement puisque j'avais en charge une partie de cette délégation au mandat précédent, je me dis que la route est longue et bien difficile mais quand je vois l'évolution réalisée dans certains quartiers, notamment aux Orchamps j'étais samedi avec Joseph PINARD et Maurice THIRIET à l'assemblée générale de l'association Arc en Ciel, je me dis que nous avons fait du chemin. J'y ai rencontré de nombreuses personnes, des citoyens qui se prennent en charge avec l'association sportive des Orchamps, la CSCV, Arc en Ciel, le Réseau d'Echanges et je pense que modestement nous avons commencé à changer la vie aux Orchamps. Je souhaiterais que le Gouvernement nous soutienne aussi dans cette démarche-là et je vais intervenir à présent sur un autre quartier, celui des Clairs-Soleils. J'aimerais que l'Etat soutienne aussi les actions qui sont mises en place et proposées par Maurice THIRIET. Je suis membre du conseil d'administration des Clairs-Soleils depuis maintenant 13 ans et j'ai appris que le Gouvernement proposait de supprimer 4 postes d'enseignants au collège des Clairs-Soleils. Comment concevoir une politique cohérente dans ces quartiers-là avec le soutien du Conseil Municipal, d'autres collectivités dont le Conseil Général, d'autres organismes comme la Caisse d'Allocations Familiales, le Fonds d'Action Sociale et justement sur un quartier particulièrement sensible, les

Clairs-Soleils, là où j'habite depuis plus de 15 ans, où l'on va supprimer 4 postes d'enseignants et quand j'ai observé notamment que les jeunes, à partir de la classe de 5^{ème}, étaient soumis à une sélection sévère. Et ces jeunes-là, qui sont-ils ? Principalement des jeunes issus de l'immigration, des jeunes qui sont en difficulté sociale, des jeunes qui ont l'échec scolaire comme seul avenir. Alors j'émetts le voeu que le Conseil Municipal et que le Maire puissent intervenir auprès du Ministre de l'Education Nationale afin que ces postes-là soient maintenus sur le collège des Clairs-Soleils.

M. FOUSSERET : Je voudrais tout d'abord, une fois n'est pas coutume, adresser mes félicitations à MM. SALOMON et DUVERGET. Tout d'abord à Claude SALOMON pour ce qu'il a dit et que j'ai compris comme un soutien à notre projet, lorsque j'interviendrai avec mon collègue et ami Joseph PINARD au Conseil Général à ce propos. J'espère même qu'on pourra avoir le soutien de M. VIALATTE s'il est là.

Mes félicitations également à M. DUVERGET qui nous a fait un exposé tout à fait remarquable mais sur un ton que j'ai trouvé, en ce qui me concerne, un petit peu professoral, et puis, je le dis comme je le pense, tellement loin des réalités du terrain. Je crois qu'au-delà du discours, il n'apporte pas grand chose de nouveau pour régler les problèmes de nos quartiers. Il faut qu'il y ait la réflexion, certes, c'est tout à fait nécessaire mais il faut qu'il y ait aussi, au-delà des discours, de l'action. J'entendais dire «oui mais c'est un agrégé», Maurice THIRIET aussi est agrégé mais quand j'entends son discours, j'ai l'impression d'entendre le discours de quelqu'un qui réfléchit, mais qui aussi agit, et dire que Maurice THIRIET, lui, a «les pieds dans la glaise», en quelque sorte ça me rassure.

M. LE MAIRE : Jean-Louis n'est pas agrégé, c'est pour cela...

M. FOUSSERET : Je ne suis pas agrégé mais je ne me sens pas brimé pour autant et je me sens très bien dans ma peau.

Je voudrais revenir au sujet pour dire qu'il y a un terme que l'on entend de plus en plus dans toutes nos assemblées, dans celle-là mais aussi dans d'autres, c'est horizontalité. Partout on entend effectivement parler d'horizontalité et je m'en réjouis, parce qu'en effet, l'action municipale, si elle comporte des volets variés et divers, doit aussi être unifiée. Et il est vrai, si on regarde bien, qu'horizontalité rime avec efficacité. C'est Maurice THIRIET qui l'a dit et il a raison. Je crois que l'ensemble des services et des élus doit se mobiliser sur l'action capitale qu'est la politique de la ville à Besançon.

En ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci est bien sûr totalement impliqué dans ces actions sur les quartiers parce que c'est sa mission. Vous le savez, le précédent Conseil Municipal avait, à l'unanimité ce qui est rare et mérite donc d'être souligné, approuvé en janvier 1994 la stratégie d'action sociale de la ville de Besançon jusqu'à l'horizon 2001 qu'avait présentée à l'époque notre collègue Claude JEANNEROT, action centrée spécialement sur l'insertion des personnes en situation d'exclusion. Pour cela, des équipes territoriales ont quitté le CCAS pour être sur le terrain afin d'être plus efficaces ; ces équipes remplissent des actions, des missions d'insertion et de lutte contre l'exclusion en conjuguant le suivi personnalisé des RMistes avec les actions menées dans le cadre du PLIE. Je ne reviendrai pas en détail sur le PLIE dont on a déjà longuement parlé et dont on reparlera certainement. Mis en place par Claude JEANNEROT et actuellement en pleine activité sous la responsabilité du dynamique William NUNINGER, le PLIE est un outil sur lequel nous fondons beaucoup d'espoir, puisque vous le savez, l'objectif c'est 1 000 emplois à l'horizon 2001. Nous avons encore du pain sur la planche mais je crois que nous avons la volonté d'aboutir. C'est un objectif que nous nous sommes fixé, nous allons tout faire pour y arriver. Le PLIE lui aussi a une action transversale qui vise à mobiliser et à coordonner les différentes interventions sur le marché du travail local en y associant l'ensemble des partenaires, le Département, le service public de l'emploi et le monde économique. Je tiens d'ailleurs à souligner qu'une des difficultés que nous rencontrons actuellement au niveau du PLIE, c'est l'implication du monde économique dans ce dispositif. Or, je crois que nous ne réussissons vraiment totalement que si le monde économique, et je lance encore ce soir un appel, comprend qu'il est impérieux qu'il s'implique dans le PLIE. Pour l'instant, un certain nombre d'entreprises y sont, travaillent avec nous mais ce n'est pas suffisant. J'espère donc que cet appel sera entendu.

Un autre exemple significatif en terme d'horizontalité, c'est la coordination des acteurs de quartiers. On s'est déjà rencontré à plusieurs reprises avec Maurice THIRIET, Marie-Guite DUFAY et Emmanuel DUMONT pour parler de cette coordination qui est nécessaire. Le CCAS a été chargé il y a quelque temps par la Municipalité de réfléchir, en concertation avec la politique de la Ville et puis avec la Caisse d'Allocations Familiales, à la mise en place d'une stratégie de centres sociaux forte afin d'avoir une intervention publique plus coordonnée, plus structurante dans nos quartiers. Et conformément aux orientations de la CAF qui, vous le savez, labellise ses dispositifs, nous souhaitons donc développer la participation des habitants et leur sentiment d'appartenance à ce quartier. Et ces lieux qui auront une vocation sociale globale, compléteront à notre sens parfaitement et très efficacement le dispositif des conseils de quartiers que nous a exposé Maurice THIRIET. Horizontalité toujours, le CCAS est présent dans le contrat de ville et a réalisé sur l'ensemble des quartiers un nombre important de projets à caractère collectif voire individuel, avec des petits groupes de personnes, des petits groupes d'habitants, des actions quelquefois toutes simples, pas spectaculaires, pas «tape-à-l'oeil», mais des actions qui visent à remobiliser et à re-socialiser, bien que je n'aime pas trop ce mot, et pour reprendre un terme cher à Maurice, à «ravauder» voire à épaissir le tissu social qui aurait quand même tendance à s'éclaircir et à s'effiloche mais j'ai lu dans la presse que tu le tissais et que tu le tissais même menu !

En 1995, 24 projets ont été menés à terme sur 8 quartiers : Rosemont, la Malcombe, la Grette, Montrapon, Fontaine-Ecu, Palente, Clairs-Soleils, Planoise. En 1996, c'est important, en plus de ces 24 projets qui vont être reconduits, 11 nouvelles actions seront mises en place. On pourrait citer également l'aide aux loisirs mise en place par le CCAS avec le service des sports qui permet aussi à des jeunes du quartier qui ont des difficultés de pouvoir s'acheter leur équipement ou de payer la licence de foot ou de handball ou de karaté pour pouvoir pratiquer une activité sportive. Je crois que tout cela montre que le CCAS qui est l'outil de la ville pour mettre en place sa politique sociale est totalement impliqué. Ma conclusion sera que la réussite du projet de la politique de la ville est capitale. C'est capital non pas pour la notoriété de la majorité municipale mais parce que cela conditionne la qualité de la vie de l'ensemble de nos concitoyens pour les années à venir. Et nous devons tous nous mobiliser et quand je dis tous, c'est l'ensemble de ce Conseil Municipal, bien sûr, mais c'est aussi l'ensemble des collectivités de ce département et de cette région. La politique de la ville doit se traduire par une volonté puissante de réussir, volonté qui fait fi de nos différences politiques parce que je vous assure que vues des 408, de Clairs-Soleils, ou de Planoise ou d'ailleurs, nos petites «disputalleries» politiques, ça ne va pas très loin !

Et pour répondre à ce que disait notre collègue BONNET, avec qui d'ailleurs je travaille fort bien au CCAS, si M. GAUDIN nous débloque des fonds importants pour la Ville, si le Président CHANTELAT, grâce à l'action pertinente et efficace de Jean-Claude DUVERGET en fait autant et si le Président GRUILLOT sollicite par ses conseillers généraux bisontins en fait autant, je crois qu'on n'aura pas peur de dire qu'on s'en félicite. Ce qu'il faut, c'est réussir parce que je le redis et ce sera ma conclusion, vraiment nos divergences politiques, pour ceux qui sont dans l'exclusion, qui sont comme on dit, je reprends ce terme à la mode «de galère», ceux qui sont vraiment en difficulté ils s'en fichent, ce qu'il faut c'est qu'on essaie ensemble d'être efficace.

M. PINARD : D'abord une réflexion générale sur un sujet qui est un petit peu tabou. S'agissant de l'ordre public, parce que je siége dans une assemblée où il y a beaucoup de ruraux, je me pose la question de savoir si, par rapport aux besoins, les effectifs de la police et de la gendarmerie sont au plan national judicieusement répartis. C'est une question que je me suis déjà posée souvent.

J'en viens au problème bisontin sur la carte scolaire. Je crois quand même qu'il y a deux poids deux mesures. Je fais un parallèle, je mets sur le même plan les difficultés de ce que j'appelle le rural profond et les difficultés des quartiers difficiles. S'agissant du rural, il y a à ma connaissance un moratoire Balladur qui dure déjà depuis un certain temps et qui est maintenu. Je trouve catastrophique qu'il n'y ait pas une parité, je ne dis pas qu'il faille un immobilisme, il y a peut-être des choses à changer. Mais enfin jugez de l'effet de l'annonce qui a été soulignée aussi bien par Danièle TETU que par Raymond JEANNIARD des suppressions de postes massives aux Clairs-Soleils et là, je crois qu'on a demandé un équilibre.

Sur la question des zones franches et d'éventuels avantages économiques, cela ne va pas être facile, il y a des quartiers qui n'ont pas été conçus du tout pour avoir des surfaces consacrées à des activités économiques. C'est le cas des Clairs-Soleils. S'agissant de Palente, est-ce qu'on y inclura la

zone LIP qui se trouve être vraiment en limite, qui est incorporée au quartier à ma connaissance, les services fiscaux semble-t-il ne le proposent pas. Ou même la ZAC des Planches, l'usine BULLET, est-ce que cela sera intégré ? Il y a là des questions qui se posent et je ne pense pas qu'on puisse légiférer d'en haut sur des affaires comme celles-ci. Il nous manque une décentralisation à ce sujet.

Je voudrais poser une question au Député. Je ne suis pas de ceux qui souhaitent être déçus. Pas du tout. Ce n'est vraiment pas notre attitude. Mais j'ai quand même le droit d'être inquiet parce que nous avons eu, à la diligence du Député GIRARD, l'extrait du rapport budgétaire de la commission des finances sur le budget d'action sociale. Il y a un amendement qui a été adopté par la commission sur proposition de M. Jean-Pierre THOMAS, Député des Vosges, intégration et lutte contre l'exclusion : réduire les crédits de 10 MF. Les crédits qui servent à financer les associations de quartiers ont été consommés à hauteur de 85 % seulement. Je crois que c'est quand même extrêmement inquiétant de voir déjà une enveloppe qui se réduit alors qu'à ma connaissance, les demandes des associations de quartiers montent en puissance. Alors, je ne sais pas ce qui s'est passé, j'aimerais savoir exactement ce qu'il en est.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, sans vouloir ajouter en longueur au débat, je voudrais comme tout le monde vous dire que je ne peux qu'adhérer comme beaucoup de mes collègues à toutes ces idées généreuses qui vont dans le sens d'un mieux-être à Besançon tout en exprimant tout de même ma surprise sur l'ironie avec laquelle M. FOUSSERET donne des notes aux prestations de mes collègues, agrégés ou non-agrégés mais j'ai pu apprécier depuis longtemps votre esprit critique. Je vais vous montrer aussi ma surprise et là je vais aller dans le sens de Mme BULTOT pour m'étonner un peu sur l'existence de commissions de travail qu'évoquait Emmanuel DUMONT, sur lesquelles nous ne savons rien et auxquelles nous aimerions bien aussi directement ou indirectement participer. Enfin, sans revenir sur les positions des uns et des autres ou répéter ce que d'autres ont dit, il y a un domaine qui n'a pas été évoqué, celui des personnes âgées qui, très souvent, sont en situation d'exclusion et j'aimerais, mais je suis sûre que vous y avez songé puisqu'on parle d'orientations, que vous songiez notamment aux logements, aux transports et à leur sécurité.

M. JACQUEMIN : Je pense qu'il fallait dans cette nouvelle formation rediscuter de la politique de la ville et je me réjouis que cela se fasse. Il y avait nécessité parce qu'on a bien vu qu'un certain manque de coordination dans l'action ou dans la conception même de cette action dans la Municipalité précédente faisait qu'il y avait dysfonctionnement. On ne peut pas dire que les DSQ aient été un vrai succès et on ne peut pas dire non plus que la coordination et la globalisation de la politique de la ville aient été bien faites.

Il y a ce soir indiscutablement dans les propositions qui nous sont faites un souci de globalité et de cohérence de l'action. Je crois que c'est une avancée importante. Il faudra naturellement que cela soit mis en musique sur le terrain et cela ne sera peut-être pas le plus facile. Il faudra donc, dans l'organisation de la Municipalité, qu'il y ait un coordonnateur élu qui ait une certaine poigne. Je veux dire aussi en préalable que c'est un combat qui est à notre portée. Nous n'avons pas les Minguettes dans nos murs, nous sommes une ville moyenne qui a, dans son espace, réparti un certain nombre de quartiers pour la plupart nés des années 50 mais chacun d'eux reste de dimensions raisonnables. Quand j'interroge la police ou que je fais le point avec elle sur la montée de la délinquance ou de la nature même de cette délinquance, chaque fois je ressors de ce constat qu'il y a un nombre de délinquants connus, relativement limité, et qu'on a en face de nous des dérapages ou des comportements que nous devrions pouvoir maîtriser.

Autrement dit, si la politique de la ville est bien conduite, elle doit se traduire par un véritable succès. Là il y a donc un suivi à faire très concret, très pragmatique et pratique mais le résultat est à notre portée. Voilà les deux réflexions que je voulais faire en début de ce propos.

Je voudrais ajouter qu'au cours de la campagne municipale, j'ai ressenti un besoin énorme de dialogue de la part des jeunes dans les quartiers mais aussi d'une manière plus générale de la population. Je crois que nous devons prendre en compte cette demande d'écoute. Vous proposez des conseils de quartiers. Je crois qu'il faut bien voir ces conseils de quartiers comme devant être portés par les habitants eux-mêmes. Toute démarche qui consisterait à vouloir plaquer sur le terrain des actions prédéterminées ou vouloir contrôler de trop près ces conseils, irait dans le mauvais sens car à ce moment-là les gens s'apercevraient que vous ne vous mettez pas en situation véritable d'écoute. Or cela n'apparaît pas clairement dans votre projet, même si cela a été signalé ici et là. Il faut faire totalement confiance aux gens

dans les quartiers. Il faut que les quartiers aient une identité affirmée. Le sujet n'est pas facile car nous ne pouvons pas d'un côté construire des quartiers avec un projet fort pour aboutir de l'autre côté à une contestation de l'appartenance à la communauté plus large qu'est la ville. Il y a donc un double enjeu ; il y a un souci d'écoute qui doit se traduire par le dialogue et aboutir à un projet de vie de quartiers, une notion que je n'ai pas retrouvée dans vos propositions, c'est-à-dire un projet précis, projet de vie auquel les citoyens seront associés et qui sera le leur ; deuxièmement, il faut développer parallèlement le sentiment d'appartenance de ces quartiers à l'ensemble plus vaste. Il y a là une double exigence et c'est l'équation que nous devons réussir avec vous.

Je reviens sur ces projets de ville. Ils doivent être concrets et pragmatiques. Je ne sais pas quels seront les moyens budgétaires supplémentaires que nous voterons dans cette salle. Est-ce que ce sera à budget constant c'est-à-dire à moyens déjà connus, les 13 MF + 13 MF dont on a parlé tout à l'heure, auquel cas évidemment il s'agira de redéployer l'action différemment, l'améliorer, améliorer son efficacité, ou au contraire envisagez-vous des financements nouveaux ? Quoiqu'il en soit, il ne faudrait pas tomber dans le travers d'ajouter des structures supplémentaires à celles existantes. Il y a des choses qui marchent bien, qui ont pris leur place dans le dialogue avec les jeunes ou avec la population. Valorisons d'abord ce qui existe et ce qui marche avant de créer des structures qu'il faudra bien payer.

Dans ce projet, je ne sens pas encore la trame précise d'action qui va être engagée sur le terrain. Il y a une approche en terme de structure, il n'y a pas, pour le moment encore, une approche en terme de projet concret. A ce titre, je voudrais souligner au moins quelques directions qui me paraissent tout à fait essentielles. Il y a d'abord la préoccupation économique. Il faut que nous retrouvions des logiques d'activités économiques dans les quartiers. La chose n'est pas facile à faire mais cela devrait être possible. Il y a des fonds d'Etat non utilisés. Tout à l'heure, Joseph PINARD a rapporté les propos de tel député sur l'utilisation à 80 % de l'enveloppe budgétaire nationale. Effectivement, il y a beaucoup de fonds comme ça qui sont créés et qui ne sont pas réellement utilisés. Le fonds qui aide aux structurations du commerce et de l'artisanat, le FISAC, n'est pas bien utilisé et on devrait pouvoir l'utiliser pour la création de commerces, etc. Il faut mettre comme préoccupation, dans les quartiers, au centre des projets de vie des quartiers, une action économique. Cela n'est pas tout à fait clairement dit dans votre propos.

Je voudrais éclairer aussi mon propos sur un autre volet important : la lutte contre la pré-délinquance ou l'appui de la pré-adolescence et la politique pour les jeunes de 8 à 12 ans, pour accompagner les familles défaillantes, me semble devoir être au coeur de notre préoccupation. C'est vrai que l'école a cette vocation mais peut-être aussi qu'elle ne peut pas tout et il nous faut aller au-delà, intégrer cette dimension, cette préoccupation, améliorer les choses de ce point de vue-là. Car que vous disent les délinquants de 16 ou 18 ans ? Ils disent que leur délinquance s'est préparée à 8 ou 10 ans, lorsque la famille ne leur apportait plus d'appui. Il faut donc un volet précis là-dessus, renforcer l'action, privilégier ce point.

Nous avons pendant notre campagne évoqué une notion qui n'a pas été reprise qui était la maison du citoyen. Qu'est-ce que nous voulions dire par la maison du citoyen ? Nous voulions essayer d'apporter un remède à justement ce manque de sentiment d'appartenance à la cité par la mise en place d'un service de proximité, soit de services rendus administratifs, soit de renseignements donnés, soit de maison de justice de proximité, un lieu où l'on peut faire valoir la politique de la ville et l'appartenance à une communauté plus large que celle du quartier. Je regrette donc que nous ne reprenions pas cette idée.

Je conclurai en disant en premier lieu que je me réjouis du débat qui est ouvert aujourd'hui, deuxièmement, restons pragmatiques et concrets, ciblons nos actions sur des priorités clairement définies car plus nous proposerons à l'Etat des programmes d'actions ciblés et précis, plus on pourra mobiliser ces crédits d'Etat dans le cadre du plan d'urgence d'intégration urbaine qui, cela est clair, sera modeste et pragmatique car l'Etat a aussi ses rigueurs budgétaires.

M. VUILLEMIN : Sur l'aspect budgétaire, vous avez rappelé les 26 MF inscrits pour le contrat de ville. S'agissant des dépenses de fonctionnement, j'ai précisé qu'un effort important serait consenti en direction des actions mises en place dans le cadre de la politique de la ville, donc on pourra en redébattre au mois de mars lorsqu'on verra le budget dans le détail mais dès maintenant, au niveau des orientations budgétaires, cette volonté de mener à bien un certain nombre d'actions dans le cadre de la politique de la ville est bien inscrite dans les orientations budgétaires.

Vous avez dit que le combat était à notre portée, c'est vrai mais je dirai que c'est d'abord une question de volonté. On aura beau avoir tous les beaux documents, etc. qu'on voudra, si chacun à son niveau, sur le terrain, à sa place, se bat avec la volonté de faire aboutir, je crois qu'on y arrivera. Je vais donner la parole à William NUNINGER qui va peut-être nous parler du PLIE parce qu'on vient d'y faire allusion.

M. NUNINGER : J'aurais bien voulu parler du PLIE mais je reporterai cette intervention à plus tard puisqu'on a dit que j'étais dynamique. Sur le PLIE, je dirai juste un mot : la notion d'emploi. 1 000 emplois, c'est le challenge, il faut un petit peu nuancer cette terminologie. Dans emploi, on entend contrat de qualification, emploi bien sûr, CDD, formation et divers aspects de cette question.

Je voudrais revenir, si vous me le permettez, sur des propos qui ont été tenus et sur lesquels je veux réagir. Je serai moins long que M. JACQUEMIN car je suis un nouvel élu, un débutant et j'apprends. Je vais essayer d'être pragmatique. Je réagis contre les propos tenus tout à l'heure par Mme MONTEL. Des propos qui, par rapport à toute la politique de la ville, sont infiniment, quelque part, graves, me choquent et je le dis. Je le dis parce que je suis un citoyen ordinaire, je le dis parce que je suis conseiller municipal, je le dis parce que je suis éducateur, Madame, je le dis parce que je suis un homme libre, républicain, laïque et démocrate. Vous avez parlé de l'immigration, Madame, et je n'accepte pas la façon dont vous en avez parlé. Et je vais vous dire quelque part, en 15 mots, pas plus, ce que j'entends par là. J'entends que l'immigration c'est aussi l'intégration, c'est aussi la compréhension, Madame, c'est aussi l'effort de communication (protestations) -Madame vous me permettez de terminer, je ne vous ai pas interrompue tout à l'heure- c'est l'effort de communication, c'est l'effort de clarification et c'est l'effort d'explication. Par contre, j'ai entendu ce que vous disiez. Vous avez parlé de répression, d'exclusion, vous avez jeté l'anathème et vous recherchez les boucs émissaires. Sur cela, je suis obligé d'intervenir, parce que j'entends aussi quelque chose d'autre : j'entends par rapport à cela, la maison de redressement, la maison de correction, la prison, le bagne et pourquoi pas les camps de concentration. Alors je m'élève fortement, Madame, contre ces propos et contre cette conception que vous avez de la société.

J'ai été pragmatique, Monsieur JACQUEMIN !

M. HUMBERT : J'interviendrai simplement en tant que délégué aux sports car le service des sports devra aussi contribuer à la politique de la ville. On s'appuiera sur un tissu associatif sportif bisontin très riche en matière de bénévolat. Nous avons 170 clubs et plus de 60 disciplines. On s'appuiera sur 35 000 licenciés dont 60 % ont moins de 20 ans. Des axes seront discutés avec Maurice THIRIET, on a déjà cerné quelques sujets, bien sûr l'animation sportive dans les quartiers, la recherche de salles, de gymnases, de terrains pour pouvoir créer le plus rapidement possible des clubs et surtout j'insisterai sur une formation sportive. Il nous faut, à l'heure actuelle, trouver des éducateurs bénévoles qu'il faudra former, sans se substituer aux fédérations de Jeunesse et Sport. Il faudra également faire passer l'information dans les clubs et dans les associations sportives puisque souvent, ces bénévoles de sport ne savent pas exactement quelles subventions ils peuvent obtenir, comment il faut dresser un bilan et le Service des Sports pourra, là, les aider. Je vous remercie.

M. FOUSSERET : Je ne voudrais pas noter Mme WEINMAN, je ne me le permettrais pas mais je voudrais simplement la rassurer car je n'ai pas oublié les personnes âgées. Je n'en ai pas parlé car je pensais que ce que nous faisons depuis 1960 dans ce domaine était tellement connu que c'était inutile. Je vais le faire, vous citer les quelque 500 places que nous avons dans les foyers-logements et qui permettent à des personnes âgées souvent de condition modeste de terminer leur vie entourées de personnels compétents, j'aurais pu citer les 350 repas à domicile que nous livrons chaque jour, j'aurais pu vous citer aussi les 154 000 heures d'aide à domicile, Madame WEINMAN, que nous faisons pour éviter l'exclusion des personnes qui deviennent dépendantes, ce que nous faisons au centre de jour de L'Escapade... Tout cela, j'aurais pu vous le citer, je ne le ferai pas en détail mais je tiens à le redire. Parmi les préoccupations du CCAS, les personnes âgées sont bien présentes et depuis fort longtemps et la conception de l'action sociale que nous avons va à des personnes, de 3 mois à 105 ans, parce qu'à 3 mois, on commence à prendre les gamins dans les crèches et 105 ans parce que c'est l'âge de la doyenne de nos foyers-logements à Besançon. Donc je vous rassure, elles ne sont pas oubliées, bien au contraire.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Beaucoup ont parlé de l'enjeu de la politique de la ville. Certains ont donné des idées, la plupart ont voulu situer au coeur de leur intervention la lutte contre l'exclusion, le respect de tous, je dis presque tous parce qu'hélas tout le monde ne l'a pas fait. Très peu ont parlé de l'enjeu, des moyens, y compris des moyens financiers, Jean-Louis FOUSSERET et Michel JACQUEMIN, tous les deux, ont insisté sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des structures, collectivités locales, communes, Conseil Général, Conseil Régional, l'Etat. Il y a une structure, un niveau qui a été complètement oublié, qui n'a jamais été sollicité, et qui, je crois, est tout à fait capable d'intervenir dans notre politique de la ville et en particulier dans les quartiers, c'est la Communauté Européenne, et j'aimerais bien savoir pourquoi l'Etat n'a jamais voulu lui faire appel pour le financement des actions sur certains quartiers. Les grandes villes françaises, maintenant, ont pour ainsi dire toutes des quartiers précis où le taux de chômage est important, financés au titre de l'objectif 2 de la Communauté Européenne. L'Etat, la Préfecture de Région ne l'a jamais fait pour Besançon. Moi je souhaite réellement que les responsables élus de la ville fassent tout pour que certains quartiers de Besançon puissent réellement être reconnus en objectif 2 et, à ce moment-là, nous aurons peut-être un autre niveau de moyen d'intervention.

M. JEANNEROT : Une remarque vraiment très périphérique et très brève : la notion de zone franche n'est probablement pas ce qui va nous permettre d'apporter une solution de grand format au problème qui est posé. Je crois que par contre travailler au développement économique, faire en sorte que l'emploi soit véritablement une ressource la plus partagée possible, aux limites non pas de tel ou tel quartier en particulier mais aux limites de l'ensemble du bassin d'emplois, me paraît plutôt une perspective qu'il faut développer et encourager car, voyez-vous, l'emploi ne doit pas être à mon point de vue la propriété de tel ou tel quartier. Il y aurait même quelques risques à s'engager à développer par trop ce type de politique. Cela reviendrait à dire qu'un certain nombre de nos zones d'habitat seraient définitivement fermées et vouées à un chômage définitif, donc je crois qu'il faut véritablement ramener à sa juste proportion cette notion de zone franche qui ne peut venir qu'en appoint de certaines situations de quartier, et encore dans un nombre limité de situations.

M. VUILLEMIN : Bien, Maurice THIRIET va conclure, avec brièveté peut-être ?

M. THIRIET : Exactement. Je voudrais déjà rassurer M. BONNET. L'effet d'annonce ce n'est pas le fait d'annoncer, c'est le fait de dire : «vous allez voir ce que vous allez voir». C'est ça l'effet d'annonce pour moi et de ce côté-là on a été très sérieux. Qu'ensuite la Municipalité ait voulu dire que pour l'année 1996 une de ses deux priorités serait la politique de la ville, eh bien voilà une belle annonce.

Je voudrais aussi dire qu'on entend tout ; on entend que c'est flou, puis après qu'on met en grillage alors il faut savoir, ou c'est flou ou c'est très précis. Nous avons voulu vous présenter des projets précis. Qu'est-ce qu'on aurait entendu si dans ce projet on avait offert des projets de vie ! Les grillages dont parle M. BONNET seraient montés de 3 niveaux. Une Municipalité qui veut donner des projets de vie aux quartiers, mais ces quartiers sont assez grands pour les trouver tout seuls ! Alors là je crois qu'il faut effectivement éviter d'aller dans tous les sens. Ce qu'on vous présente, c'est quelque chose qui s'adapte à un certain nombre de projets précis que nous mettrons en route dès 1996, en collaboration bien entendu avec la population. Je crois qu'il faut être clair, les Bisontins auront tous la parole.

Quant à la maison du citoyen, vous savez très bien, Monsieur JACQUEMIN, qu'on y a réfléchi aussi. Mon prédécesseur Raymond JEANNIARD y avait déjà pensé et on a étudié cette éventualité. Mais on s'est aperçu que par rapport à ce que vous disiez, c'est lourd, c'est cher et il n'est pas certain que cela augmente la citoyenneté. Donc on vous propose d'autres dispositifs dans la lutte contre l'exclusion, les régies et les conseils de quartier qui sauront peut-être trouver, eux, les outils les plus pertinents et nous les écouterons.

M. VUILLEMIN : Mme GUINCHARD-KUNSTLER propose à l'assemblée un voeu.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : J'ai retenu la proposition de M. SALOMON et je propose un voeu à l'assemblée, très simple, très court :

«Le Conseil Municipal de Besançon souhaite que les quartiers de Besançon où le niveau de chômage est élevé puissent être éligibles à l'objectif 2 comme ont pu l'être certains quartiers de la plupart des grandes villes françaises».

M. JACQUEMIN : Est-ce qu'on répond aux critères pour être éligible à l'objectif 2 ?

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Le critère principal est lié au taux de chômage mais je peux vous assurer d'avoir vu la plupart des grandes villes françaises reconnues sur ces quartiers-là en objectif 2 et c'était uniquement lié au taux de chômage.

M. JACQUEMIN : Si tel est le cas, bien entendu, je suis d'accord sur votre voeu, personnellement.

M. VUILLEMIN : Je vais donc mettre aux voix le voeu présenté par Mme GUINCHARD-KUNSTLER.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a adopté ce voeu.

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 9 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a adopté les orientations en matière de politique de la Ville qui lui ont été présentées.

Visa préfectoral du 12 février 1996.